

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 17 octobre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 11), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GLUSZAK Franck, HOCQ René, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 9), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELEE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 9), PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question 10), DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 7), HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELEE Fabrice (jusqu'à la question 8), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, TASSEZ Thierry donne procuration à DUPONT Yves*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick*

*Monsieur LELEU Bertrand est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**17 octobre 2023**

**EAU POTABLE**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT NOREADE - SIDEN - SIAN**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'EPCI doit transmettre aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes qui doivent élaborer un rapport d'activités à destination de leurs membres.

Le syndicat Noréade – SIDEN - SIAN a donc transmis son rapport qui vous est présenté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 05 octobre 2023, l'Assemblée est invitée à en prendre acte. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**PREND ACTE** du rapport d'activités présenté par le Syndicat Noréade – SIDEN - SIAN, ci-annexé.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 OCT. 2023**

Et de la publication le : **19 OCT. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**SCAILLIEREZ Philippe**



**SCAILLIEREZ Philippe**





SIDEN  
SIAN



Noréade  
Les Régies du SIDEN-SIAN

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

## Un Syndicat, deux Régies

P.5 à P.25

Coup d'œil sur les chiffres clés de l'année, nos compétences et notre organisation.

## 2022, mois par mois

P.27 à P.57

Naviguez au fil des mois pour découvrir notre actualité de 2022.

## À chaque compétence, un expert

P.59 à P.69

Retrouvez 5 métiers de nos Régies SIDEN-SIAN - Noréade.





Vue aérienne du chantier de La Station d'Épuration d'Enquin-lez-Guinegatte prise par le drone de Noréade.



## L'édito du Président

### Un Syndicat, deux Régies, trois défis

Pour le Syndicat intercommunal SIDEN-SIAN que j'ai l'honneur de présider et pour ses deux Régies Noréade, 2022 restera marquée par les trois défis auxquels nous avons dû et su faire face.

Tout d'abord, même si cela a déjà tendance à s'estomper dans les mémoires, le Covid-19 pour lequel 2022 aura été la dernière année en tant que pandémie, avec une ultime vague extrêmement contagieuse dans les premiers mois. Cependant, grâce à l'esprit de responsabilité qui a animé le personnel de nos Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement et que je tiens à saluer de nouveau, toutes nos missions ont pu, comme depuis le déclenchement de la crise sanitaire en 2020, être assurées sans interruption.

Ensuite, à compter de l'agression russe du 24 février, 2022 a été l'année du commencement de la guerre en Ukraine. Ce conflit qui pouvait paraître bien étranger à l'activité du SIDEN-SIAN a en réalité entraîné des répercussions extrêmement importantes, avec notamment un impact considérable sur les prix de l'énergie et singulièrement de l'électricité, mais aussi des matières premières ou de produits indispensables au fonctionnement au quotidien de nos installations ainsi que sur le coût des chantiers qui sont conduits par les entreprises locales dans le cadre de nos appels d'offres.

Dans ce contexte difficile, grâce à une situation financière très saine et à l'évolution de nos tarifs désormais écoresponsables à laquelle les élus administrant le SIDEN-SIAN ont bien voulu procéder, nous avons pu affronter cette inflation inédite depuis des décennies en maintenant un niveau élevé d'investissements dans le cadre d'un plan pluriannuel que nous avons rééchélonné en l'adaptant aux absolues nécessités de la transition écologique.

Enfin, 2022 aura bien sûr aussi été l'année d'une sécheresse historique, à laquelle nous avons su faire face grâce à notre stratégie d'interconnexions entre nos différents champs captants menée depuis des décennies et qui a été validée de manière tout à fait incontestable, et ce Rapport revient naturellement sur la manière dont cet épisode a pu être surmonté.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous en souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

**Paul RAOUL**

Président du SIDEN-SIAN

Président du Conseil d'Exploitation des Régies

SIDEN-SIAN - Noréade Eau

et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement



# SOMMAIRE

05

## LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES SIDEN-SIAN - NORÉADE

- 06 - Notre territoire de compétence
- 07 - Retour aux fondamentaux
- 08 - Les chiffres clés
- 10 - Nos compétences
- 13 - L'organisation générale du Syndicat
- 15 - Une gestion efficace menée par les Élus
- 16 - Les différentes instances du SIDEN-SIAN et ses Régies
- 18 - Les actions de protection de l'environnement
- 24 - Les actions solidaires internationales
- 26 - Un service public assuré en continu

27

## 2022, MOIS PAR MOIS

- 1<sup>er</sup> trimestre 2022**
- 28 - La visibilité télévisuelle du SIDEN-SIAN et de ses Régies
- 30 - Une reconnaissance nationale pour notre stratégie d'interconnexions
- 34 - Un livret-jeu mis à la disposition des écoles
- 2<sup>e</sup> trimestre 2022**
- 36 - Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines
- 38 - Inaugurations et visites des centres
- 44 - Les 30 ans de présidence de Paul RAOULT
- 3<sup>e</sup> trimestre 2022**
- 48 - Vers un nouveau Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel
- 52 - Face à une sécheresse historique
- 54 - Des élus sur tous les fronts
- 4<sup>e</sup> trimestre 2022**
- 56 - Vers la valorisation des eaux d'exhaure
- 58 - Huit rencontres d'information et de concertation avec les élus
- 60 - Un bouclier tarifaire mis en place pour les abonnés

63

## 5 COMPÉTENCES, 5 EXPERTS !

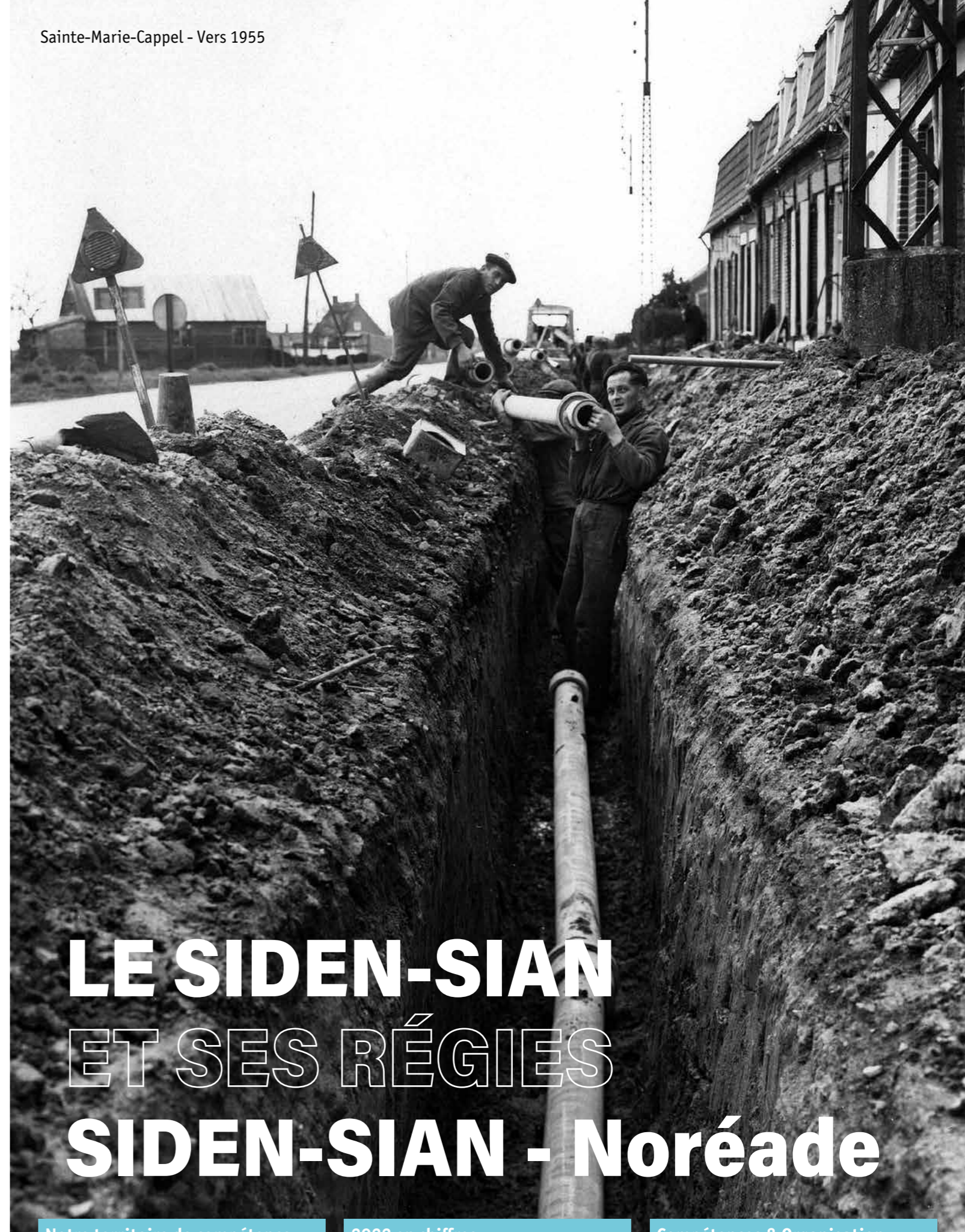
- 64 - Didier RAMELOT / Magasinier et Gestionnaire Infrastructures
- 66 - Fabien LESUEUR / Conseiller Assainissement
- 68 - Ianis DUPONT / Chargé d'Opérations Territoriales
- 70 - Véronique RODRIGUEZ / Manager de Proximité au Service Relation Abonnés
- 72 - Virginie DUDZINSKI / Chargée d'Opération d'Investissement Spécialisé

74

## INFORMATIONS

- 74 - Nous contacter
- 75 - Nous trouver

Sainte-Marie-Cappel - Vers 1955



# LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES SIDEN-SIAN - Noréade

Notre territoire de compétence

**P.6 & P.7**

Retrouvez la carte du Syndicat.

2022 en chiffres

**P.8 & P.9**

Retour en chiffres sur l'année 2022 pour le SIDEN-SIAN - Noréade.

Compétences & Organisation

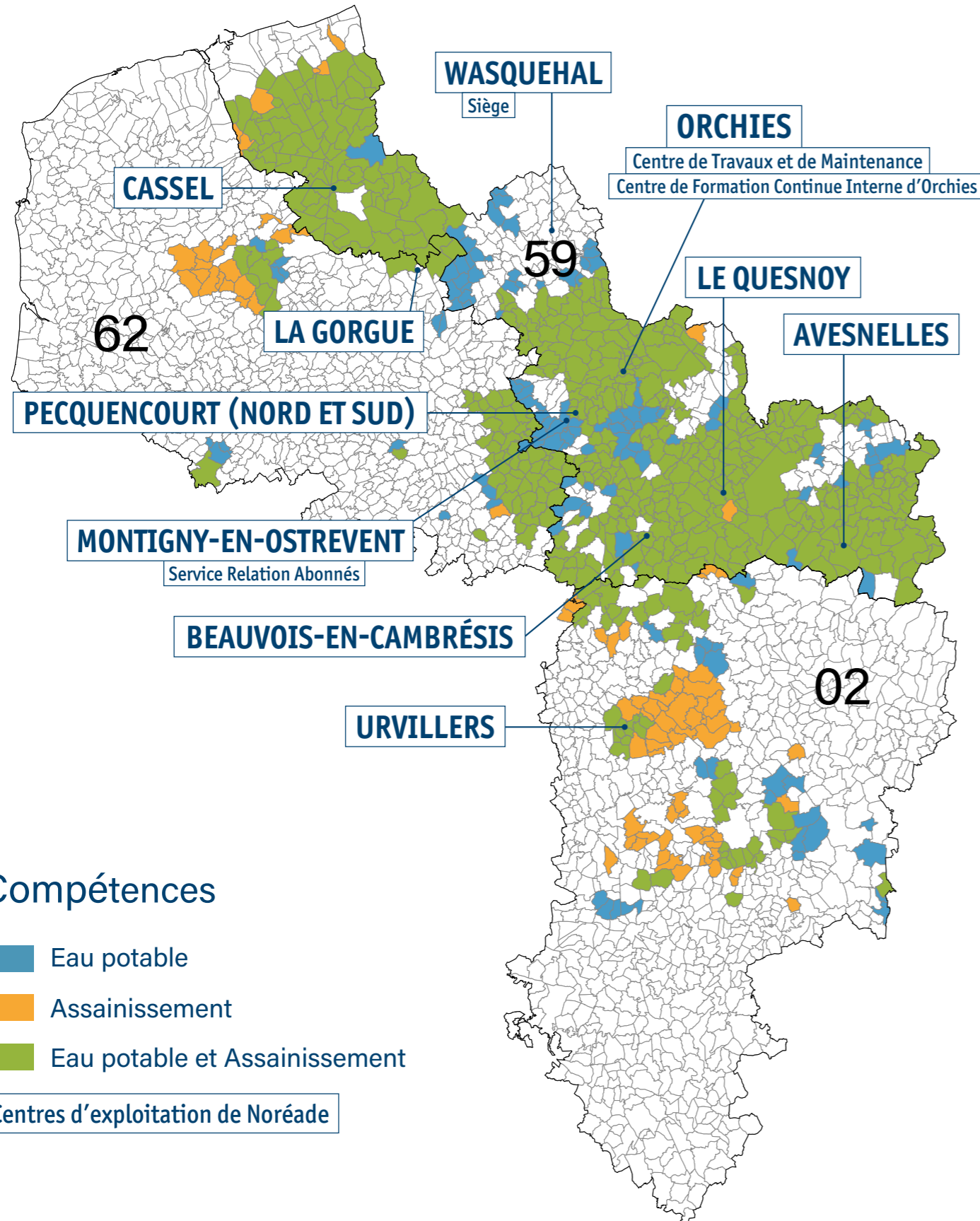
**P.10 à P.16**

Organigramme, compétences, instances... l'organisation des Régies en détail !



# Notre territoire de compétence

Carte indiquant les communes adhérentes pour nos deux principales compétences et l'implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.



## Compétences

- Eau potable
  - Assainissement
  - Eau potable et Assainissement
- Centres d'exploitation de Noréade

# Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

## 1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : « Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème ». Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

## Trois axes stratégiques

- 1 - **PROXIMITÉ**, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus près des abonnés,
- 2 - **SOLIDARITÉ**, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - **GLOBALITÉ**, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

## 1971 : au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel de plus en plus importants. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

## Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

## Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDEN-SIAN depuis sa création

- Transfert complet des compétences,
- Péréquation tarifaire,
- Exploitation en Régie,
- Principe de proximité,
- Composition du Comité Syndical par désignations directes et indirectes.

# Les chiffres clés du SIDEN-SIAN en 2022

## Eau potable

**82,6 M€**  
DE RECETTES  
EXPLOITATION EAU



nombre d'abonnés  
**397 227**  
EAU POTABLE

nombre de communes  
**649**  
EAU POTABLE

**€11 271**  
de conduites de  
DISTRIBUTION

**54,2**  
MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
d'eau potable distribués

**39,1 M€**  
TRAVAUX  
D'INVESTISSEMENT

## Assainissement Collectif

**92,3 M€**  
DE RECETTES  
ASSAINISSEMENT/GEPU

logements desservis  
**301 884**  
ASSAINISSEMENT



nombre de communes  
**608**  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

**€7 598**  
de réseaux de  
COLLECTE

**34,2**  
MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
d'eaux usées traités

**47,1 M€**  
TRAVAUX  
D'INVESTISSEMENT

## Défense Extérieure Contre l'Incendie

nombre de communes  
**492**  
D.E.C.I

**12 600**  
points d'eau  
INCENDIE

## Assainissement Non Collectif

nombre de communes  
**510**  
ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

## Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

nombre de communes  
**538**  
EAUX PLUVIALES



# Compétences

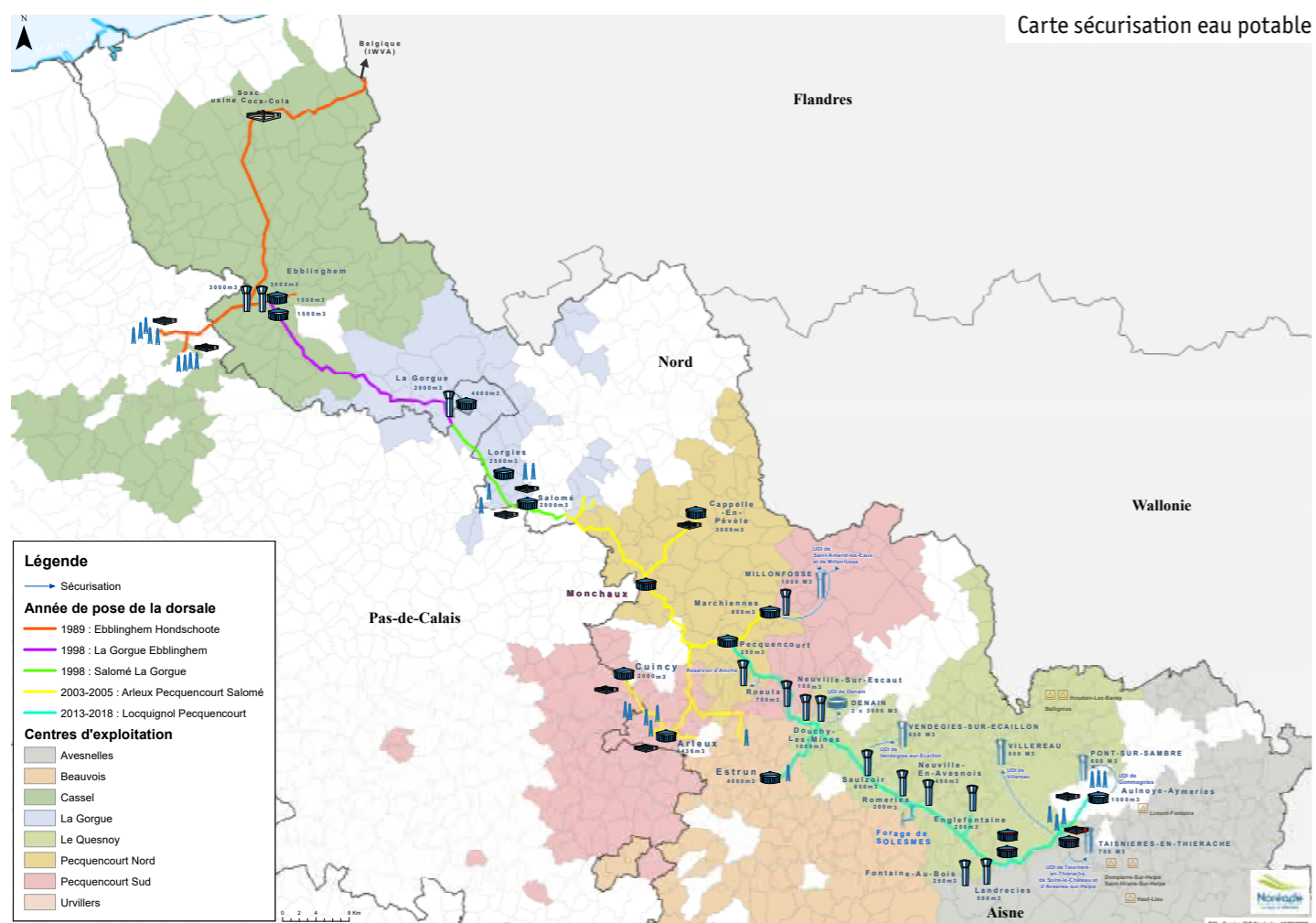
Les compétences à la carte du SIDEN-SIAN se divisent en deux catégories :

## LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC)

regroupant les trois compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

## LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF (SPA)

regroupant les quatre compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Défense Extérieure Contre l'Incendie, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.



## A. Les Services publics à caractère industriel et commercial

### Compétence « Eau potable »

Cette compétence est définie légalement par le *Code Général des Collectivités Territoriales* (CGCT) : « Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

est un service d'eau potable » (article L.2224-7 du CGCT). Confiée au SIDEN-SIAN et la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Eau, cette compétence correspond schématiquement et concrètement à deux grandes activités :

- La production d'eau (extraction, traitement et transport),
- La distribution d'eau (réseaux, compteurs).



Station d'épuration de Wallon-Cappel

### Compétence « Assainissement Collectif »

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte ».

## B. Les Services publics à caractère administratif

### Compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : « La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif.

- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées.
- L'élimination des boues produites.

Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

### Compétence « Assainissement Non Collectif »

L'article L 2224-8 du CGCT précise que la compétence Assainissement Non Collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Ces missions sont confiées au SIDEN-SIAN et à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade-Assainissement.

Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

- Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

- Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.



Noue - Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Crédits Photo : ADOPTA - <http://adopta.fr>



# L'organisation générale du Syndicat

## Comment est composé notre Comité Syndical ?

Des Grands Électeurs, désignés par les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Electoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- **Eau Potable**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Collectif**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Non Collectif.**
- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.**
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

En parallèle, les collectivités adhérentes, pour les compétences Eau Potable ou Assainissement Collectif lorsqu'elles sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

Le nombre total des délégué(e)s et la somme des voix qui sont détenues au Comité Syndical varient en cours de mandat selon les adhésions de collectivités, décès et démissions d'élu(e)s désigné(e)s par les collèges de grands électeurs en début de mandat. Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, date à laquelle ce rapport a été finalisé, 138 délégués portaient 235 voix, dont, réparties ainsi selon les compétences du SIDEN-SIAN :

Eau Potable	96 voix
Assainissement Collectif	84 voix
Assainissement Non Collectif	14 voix
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	21 voix
Défense Extérieure Contre l'Incendie	20 voix



Citerne souple DECI - BEAUFORT

## Compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Sous l'autorité de police compétente, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de *Défense Extérieure Contre l'Incendie* (DECI) visé sous les articles L 2225-1 et suivants du CGCT. Le Syndicat exerce cette compétence dans la limite des attributions susceptibles d'être dévolues aux syndicats mixtes. Ces principales attributions sont notamment les suivantes :

- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement. Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité du Syndicat délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi

que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

## Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

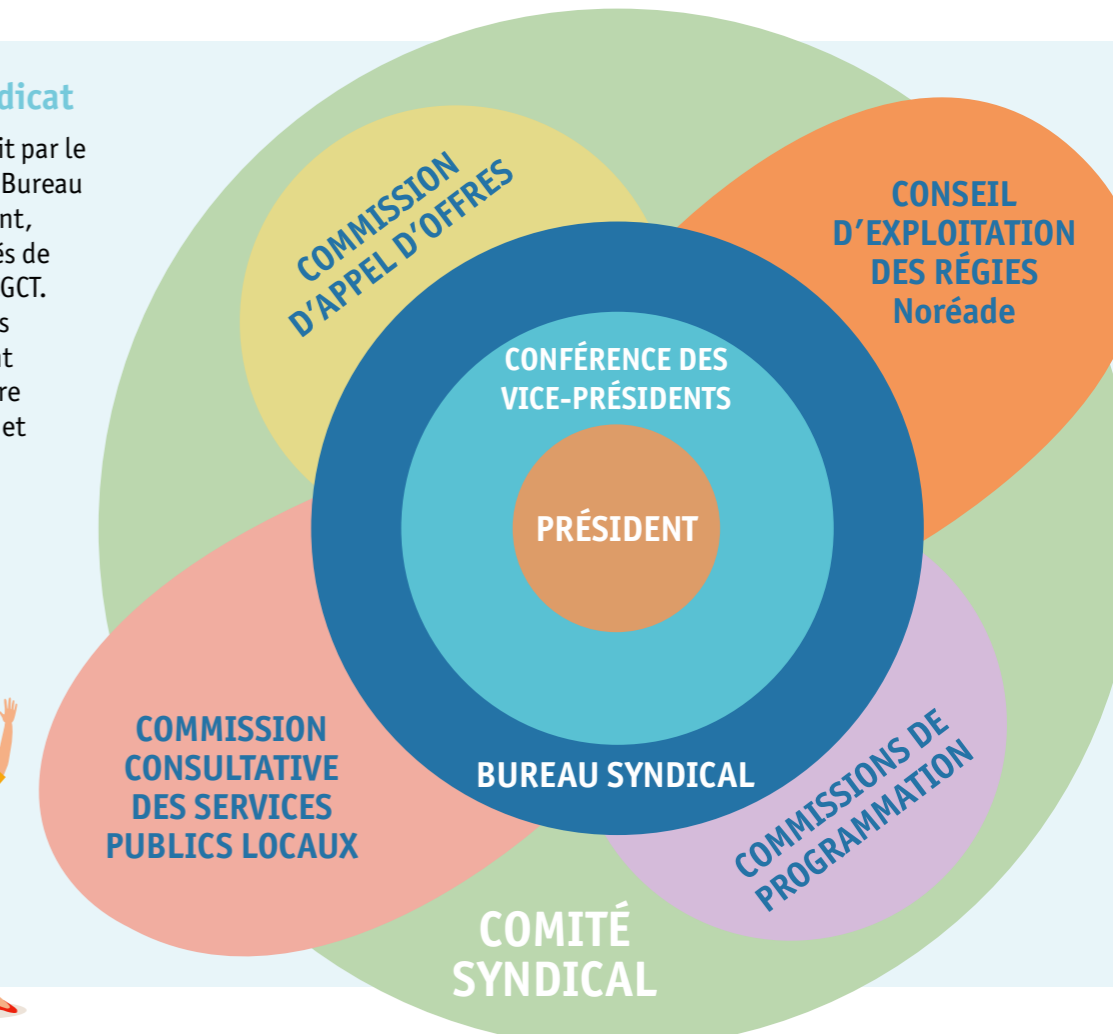
La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## Les instances du Syndicat

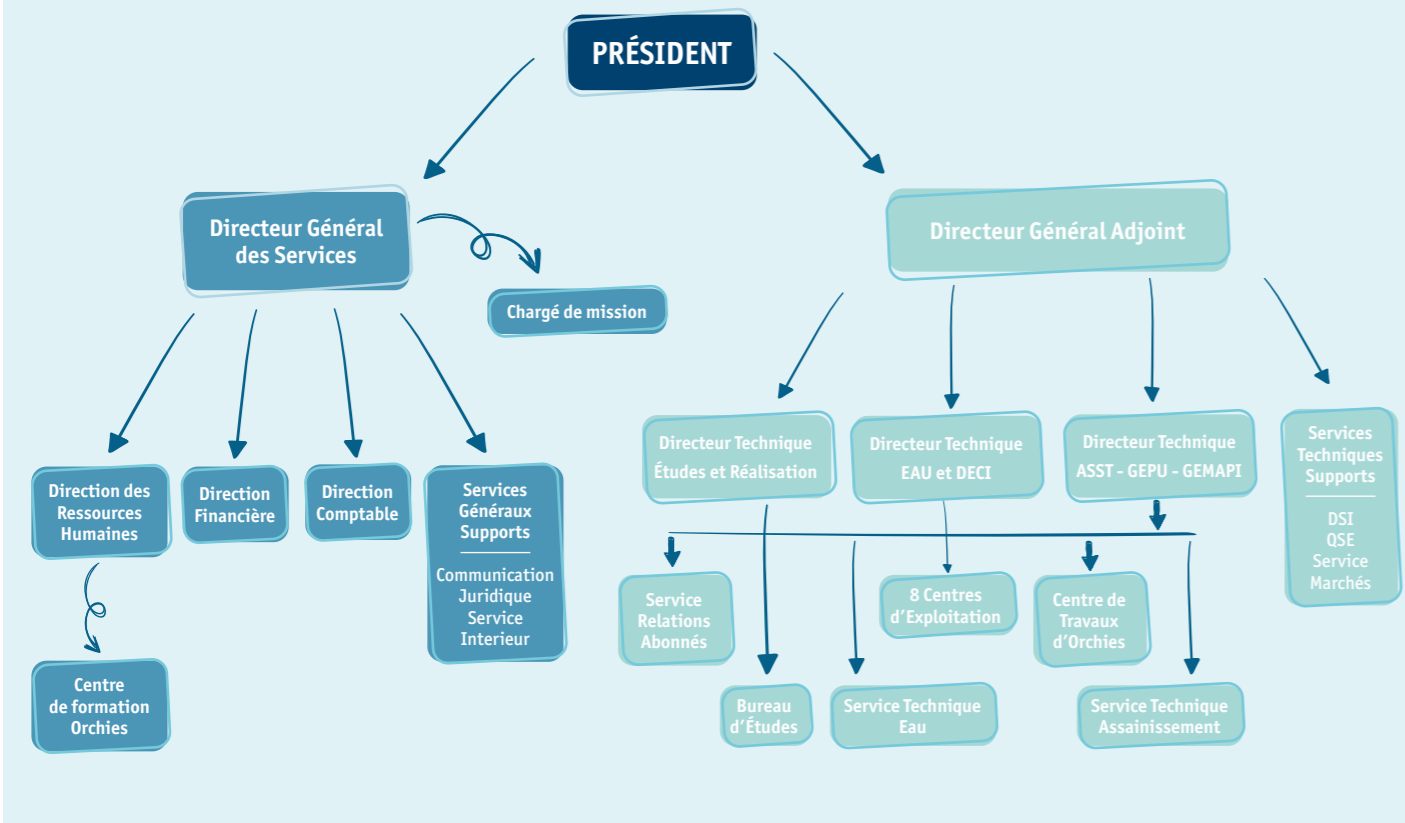
Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT. D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

Retrouvez la liste des Délégués du SIDEN-SIAN sur

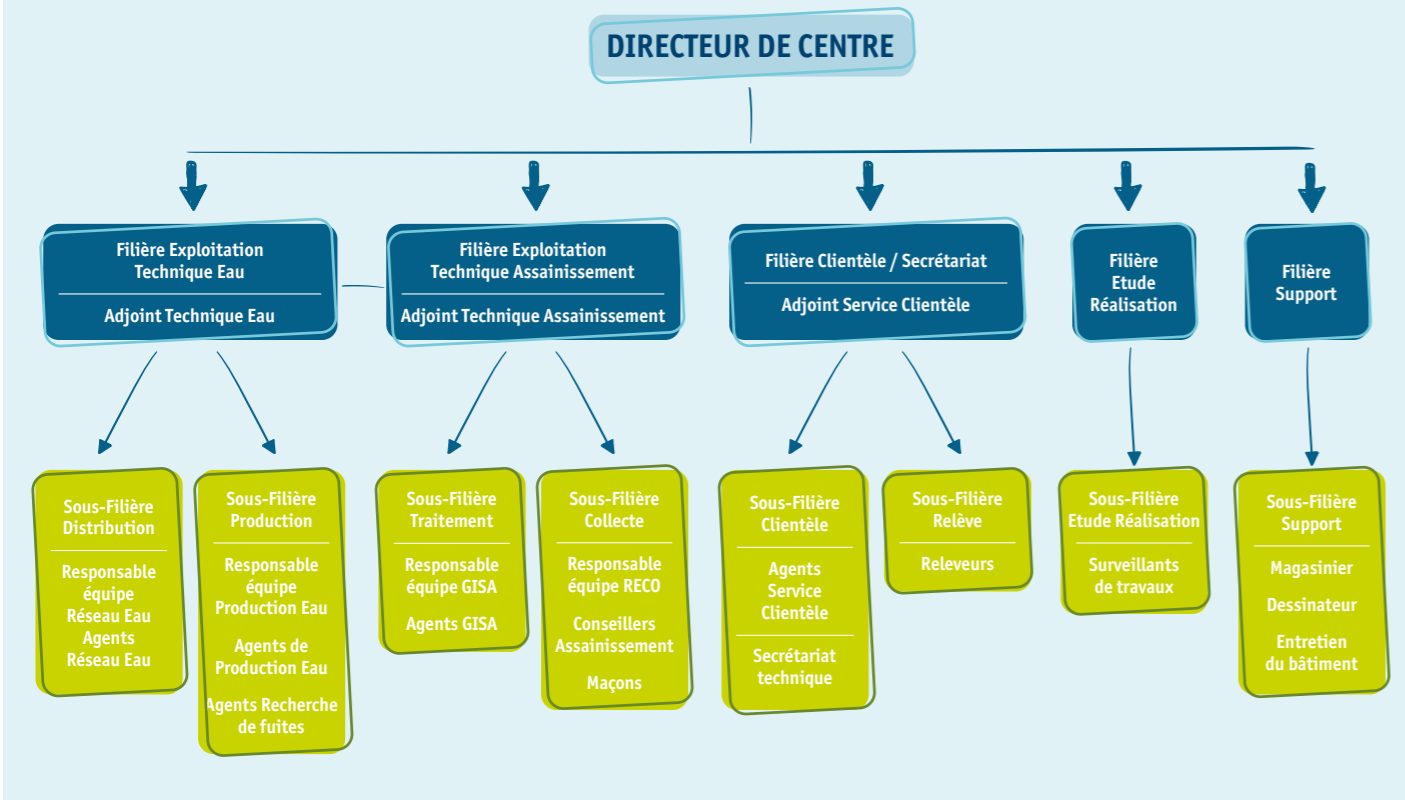




Organigramme du siège



Organigramme des centres



# Une gestion publique efficace menée par les élus



Lors d'une Rencontre de Territoires

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN (Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI).

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages

et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement consacrés à l'autofinancement des opérations à venir.

Les communes ou EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. A cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.



# Les différentes instances du SIDEN-SIAN et de ses Régies

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du Comité Syndical.

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT.

D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.

Les régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement sont dotées d'un Conseil d'Exploitation,

composé du Bureau Syndical et de représentants des associations de consommateurs. Il donne son avis sur toutes les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles soient soumises au Comité ou au Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) instance légale du Syndicat, composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des Services (RPQS).

Enfin, à l'initiative du Président, une Conférence des Vice-Présidents a été créée en 2020 afin de doter le SIDEN-SIAN d'une instance de réflexion et des commissions thématiques sont réunies sur des sujets d'actualité, comme en mai 2022 afin de préparer le plan de communication «sécheresse» dont le SIDEN-SIAN a pris l'initiative.



Comité Syndical - 7 novembre 2022





# Les actions de protection de l'environnement

**Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, œuvre au quotidien pour la protection du petit et du grand cycle de l'eau. Il souhaite promouvoir une approche plus globale des problématiques de l'eau afin de préserver, voire reconquérir, la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour cela, le Syndicat dispose de plusieurs leviers et partenaires.**

## Les ORQuE

### Une démarche innovante dont le SIDEN-SIAN a été précurseur

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe un objectif de «bon état» des masses d'eau souterraines et superficielles, des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQuE) ont été initiées de manière pilote par le SIDEN-SIAN. Elles visent à étudier l'ensemble des facteurs de pression sur la qualité de la ressource en eau d'un territoire puis à engager un travail concret avec les acteurs locaux afin d'améliorer la situation.

Au démarrage d'une ORQuE, un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) est établi à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages concernés. Au cours de cette étude, un état des lieux est réalisé pour préciser la vulnérabilité de la nappe et identifier l'ensemble des sources de pollution diffuses et ponctuelles pouvant influencer la qualité de la ressource. A l'issue de l'étude, un programme d'actions est défini et une phase opérationnelle est engagée. Le succès des ORQuE, véritables projets de territoires, passe alors par la mobilisation volontaire de l'ensemble des acteurs (collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et particuliers) et l'adoption de bonnes pratiques.

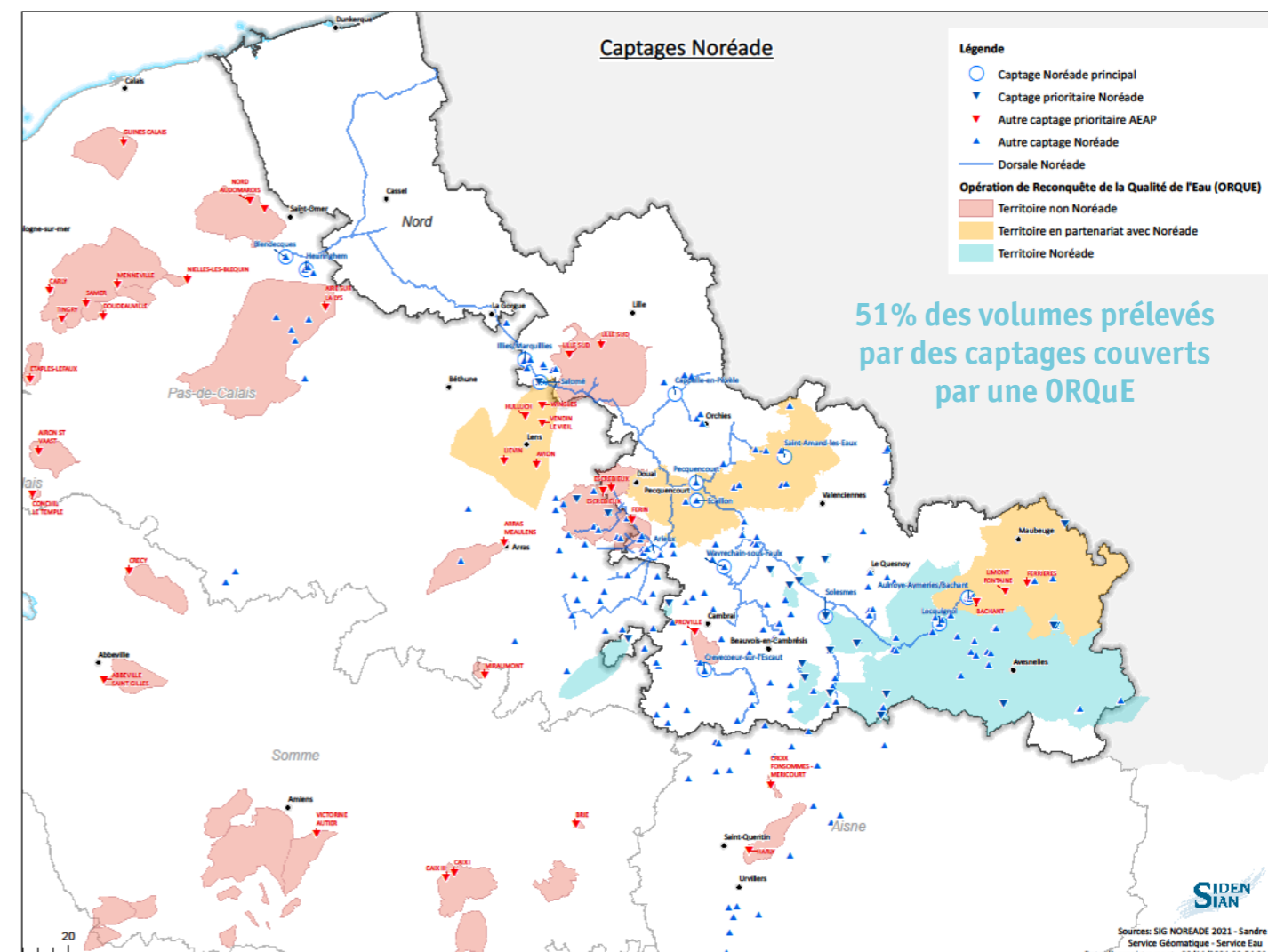
Le SIDEN-SIAN a pris part en précurseur à ces démarches dès 2006 et des agents sont aujourd'hui spécialisés dans ces opérations. Ils proposent notamment des diagnostics individuels aux agriculteurs pour évaluer les risques de pollution et les prévenir. Les communes et collectivités sont également accompagnées pour supprimer l'utilisation de désherbants chimiques dans les espaces publics. Une communication importante complète ces actions pour valoriser et accompagner les dynamiques de territoire auprès des particuliers et des scolaires.

### Plus de la moitié de la ressource en eau concernée

Le SIDEN-SIAN, soutenu par l'Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP), a lancé un premier projet centré autour de huit communes et deux champs captants en 2006 sur le secteur de Saint-Aubin et Sars-Poteries. Devant des résultats encourageants, deux autres projets de plus grande ampleur ont suivi rapidement. Le premier, en 2009, a concerné le secteur sud du bassin versant de la Scarpe aval avec 48 communes où sont prélevés chaque année plus de 17 millions de m<sup>3</sup>. En 2010, un second secteur a étendu l'opération pilote de Saint-Aubin /Sars-Poteries à 45 communes au sud de l'Avesnois où sont implantés 42 captages. Le diagnostic du territoire Sud Avesnois a été réalisé intégralement en interne, avec le concours du Parc Naturel Régional, référent sur la partie «eaux superficielles».

En 2012, deux nouvelles ORQuE ont été lancées sur le secteur d'Inchy/Troisvilles et Neuville/Solesmes. En 2013, le SIDEN-SIAN a complété la préservation de la ressource avesnoise en s'engageant dans un partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS) et la Communauté de Communes Sambre Avesnois pour 58 communes situées au nord de Saint-Aubin/Sars-Poteries. Enfin, en 2021, les ORQuE de Saint-Benin, Haynecourt, Moeuvres et de la Vallée de l'Ecaillon ont été mises en place.

Au total, l'ensemble de ces opérations participe à la préservation de 51 % de la production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau.



### Avec le soutien de l'ensemble des services et de l'AEAP

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des ORQuE, des aides sont accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et elles financent le poste de l'intervenant rattaché aux Régies SIDEN-SIAN Noréade à hauteur de 70%. Les diagnostics et suivis agricoles sont également soutenus et des communes aidées.

Le reste des opérations est entièrement pris en charge par le SIDEN-SIAN, ce qui a représenté en 2022 un budget de 380 000€. Le Syndicat met également à contribution l'expertise des agents des Centres d'exploitation (production eau, SPANC, etc.) et des services supports (communication, cartographie, marchés, bureau d'études, etc.) pour mener à bien les missions relatives aux ORQuE.

Aujourd'hui, les ORQuE sont appelées à passer le relais aux « Contrats d'Action pour la Ressource en Eau » (CARE) dans lesquels le SIDEN-SIAN poursuivra ses actions.



Le Président Paul RAOULT, M. le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Thierry VATIN et le Directeur Général Adjoint du SIDEN-SIAN - Noréade Jean-Marc LAMBIN lors d'une réunion sur les ORQuE au Siège le 3 juin 2022.





## La préservation des écosystèmes

### Des dispositions réglementaires respectées avec la plus grande rigueur

Le SIDEN-SIAN se doit de suivre les travaux et études menés par les différents SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de son territoire de compétence pour l'identification des zones humides. Celles-ci sont intégrées à son Système d'Information Géographique (SIG) pour une connaissance complète de ces zones en cas de futurs projets d'aménagement. De cela découle, lors de la création de stations d'épuration ou d'ouvrages d'eau potable, la mise en œuvre de la séquence ERC qui a pour objectif d'Éviter les atteintes à l'environnement, de Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si nécessaire, de Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni assez réduits. Lorsqu'à la suite de cette séquence ERC les arrêtés d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau comportent des prescriptions de mesures compensatoires, ces dernières sont alors mises en œuvre. Dès lors, le suivi est réalisé par un même service au sein de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, formé à la gestion des zones humides, évitant ainsi que les zones de compensation ne soient gérées comme des sites techniques classiques.



Sensibilisation d'écoliers au lagunage d'Elincourt

En 2022, le SIDEN-SIAN Noréade a consacré 74 000 € TTC aux études réalisées en lien avec la séquence ERC et cinq constructions de stations d'épuration se sont accompagnées de mesures de compensation.

#### Les actions mises en place ont, par exemple, été :

- des aménagements des terrains pour améliorer le caractère hygrophile des sites ;
- des ensemencements avec des mélanges de graines correspondant à la flore du milieu à restaurer ;
- des plantations réalisées sur les sites ;
- la création d'une mare pour servir de lieu de reproduction aux amphibiens ;
- la réalisation systématique d'inventaires faune/flore après l'achèvement des travaux ;
- la mise en place de zones de refuge pour la faune ;
- un suivi des plantes exotiques envahissantes ;
- des travaux d'arrachage aux périodes propices ;
- un suivi écologique biennal, réalisé par un bureau d'étude indépendant, sur chaque site ;
- la présentation des travaux d'aménagement via des panneaux pédagogiques.

A titre d'exemple la construction de la Station d'Épuration de Thumeries a amené le SIDEN-SIAN à acquérir un terrain de 8 200 m<sup>2</sup> et à réaliser des travaux pour augmenter sa valeur écologique pour un budget global de 99 600 € TTC.

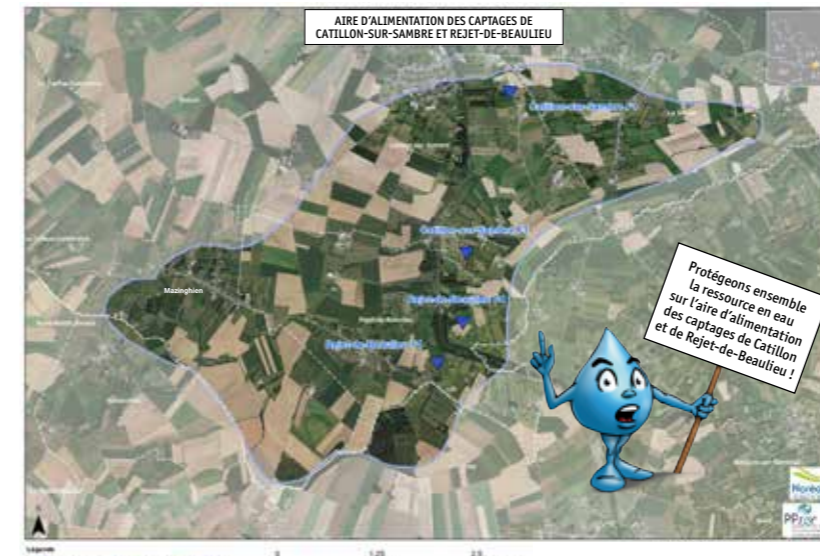
## De nombreuses actions menées sur la base du volontariat

Conscient de l'importance de la préservation des écosystèmes, le SIDEN-SIAN a choisi d'aller au-delà de la réglementation. Depuis 2015, les agents des Régies sont formés à la gestion la plus écologique possible des quelque 1 000 sites appartenant au Syndicat. Alors que la Loi Labbé tarde encore parfois à être appliquée, les produits phytosanitaires sont complètement proscrits et un entretien différencié des terrains est systématiquement mis en place. Cette gestion écologique de la végétation permet de préserver la santé des sols et accueillir la biodiversité.

A hauteur de 9 000 € TTC par an depuis 2020, le SIDEN-SIAN est aussi devenu un partenaire du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France qui réalise des inventaires écologiques et établit des notices de gestion sur les sites présentant des enjeux écologiques particuliers. Aussi, des animations sont programmées pour les publics scolaires

et elles permettent de communiquer sur l'importance des zones humides pour la ressource en eau. Ainsi, des classes sont accueillies à la Réserve Naturelle Régionale du Vallon de la Petite Becque à Herzeele dont le SIDEN-SIAN, propriétaire du terrain, a confié la gestion au Conservatoire. Sur ce site, où la flore est composée de 111 espèces végétales, et la faune d'espèces remarquables de poissons, oiseaux et invertébrés, sept demi-journées sont consacrées chaque année à la sensibilisation des écoliers. Des partenariats ont été également noués avec les Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut afin de promouvoir la bonne gestion des zones humides existantes, ce qui permettra la transmission de pratiques vertueuses sur la mise en œuvre de la doctrine ERC évoquée ci-dessus.

Enfin, le SIDEN-SIAN projette de compléter son SIG pour y inclure la végétation, de manière à acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et de faciliter le croisement avec d'autres enjeux (zones humides remarquables, cours d'eau, etc.).



Diplôme d'ambassadeur à destination des écoliers



Livret Zéro Phyto





## La communication externe

### Le rôle des réseaux sociaux dans la préservation de la ressource

Depuis mai 2021, le SIDEN-SIAN a décidé d'investir les réseaux sociaux pour, notamment, sensibiliser aux éco-gestes. A raison de trois publications par semaine sur LinkedIn et Facebook, des conseils « consommation » sont ainsi proposés aux abonnés et à l'ensemble des utilisateurs.

En 2022, les 318 posts publiés sur les comptes Facebook et LinkedIn ont généré **plus de 48 000 clics pour 714 000 impressions.**

### Un budget de communication pour des insertions dans les médias traditionnels

Alors qu'à l'été 2022 commençait l'envoi d'un flyer joint aux factures des abonnés pour inciter à la préservation de la ressource en eau face à une sécheresse historique, les élus administrant le SIDEN-SIAN ont décidé de recourir également aux médias dans une démarche jusqu'alors inédite pour le Syndicat. Son but était de sensibiliser le grand public et de diffuser le message « L'eau, la maîtriser, c'est économiser » afin de lier les économies d'eau et les économies pour les abonnés.

Pour un budget de 100 000 €, dont 20 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de nombreux supports de communication ont été utilisés pour expliquer le fonctionnement de la recharge des nappes phréatiques dans les Hauts-de-France. Ainsi, des insertions presse ont été réservées dans des éditions ciblées de La Voix du Nord et de L'Observateur, et des messages ont été diffusés sur les stations de radio locales, les lecteurs et auditeurs étant invités à se rendre sur le site Internet de [www.noreade.fr](http://www.noreade.fr) afin de découvrir les éco-gestes et les appliquer au quotidien.

Voici l'ensemble des outils sélectionnés pour la diffusion de cette campagne estivale :

- **L'affichage mairie**, en envoyant un visuel dans chaque commune adhérente,
- **Le web** par la publication des éco-gestes sous forme de visuels facilitant les partages sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et LinkedIn,
- **Un flyer** sur les bonnes pratiques de l'eau, joint aux factures des 350 000 abonnés de juillet à décembre, informant sur les éco-gestes et comparant les consommations de deux familles : une économe, l'autre non économe. Ce flyer a été également envoyé aux élus pour déclinaison dans les journaux municipaux,
- **Des insertions presse** via « La Voix du Nord » et « L'Observateur » pour cibler les relais d'opinion,
- **Des spots de sensibilisation** de 20 secondes sur les radios locales.

Ce plan de communication s'est appuyé sur des outils ciblés, adaptés aux territoires, et sur une répétition importante du slogan « L'Eau, la Maîtriser, c'est économiser ». Il a permis une augmentation importante du nombre de visiteurs sur la page « Je maîtrise ma consommation d'eau potable » du site internet de Noréade en passant de 180 visiteurs par mois entre avril et juin à 4 528 entre juin et septembre.



Insertion Presse



Affiche



Flyer Abonnés - Triptyque

### Préparer l'avenir passe aussi par la sensibilisation des scolaires

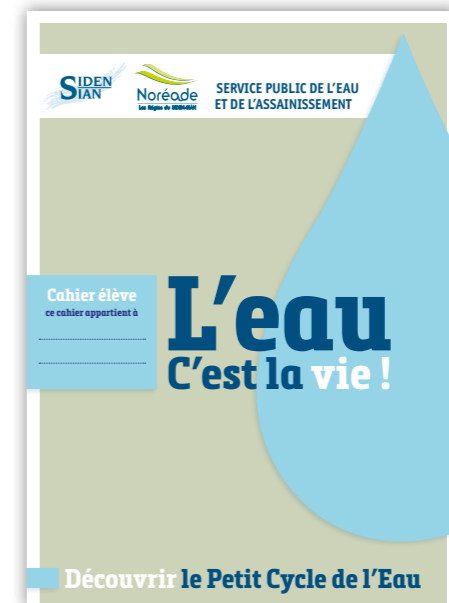
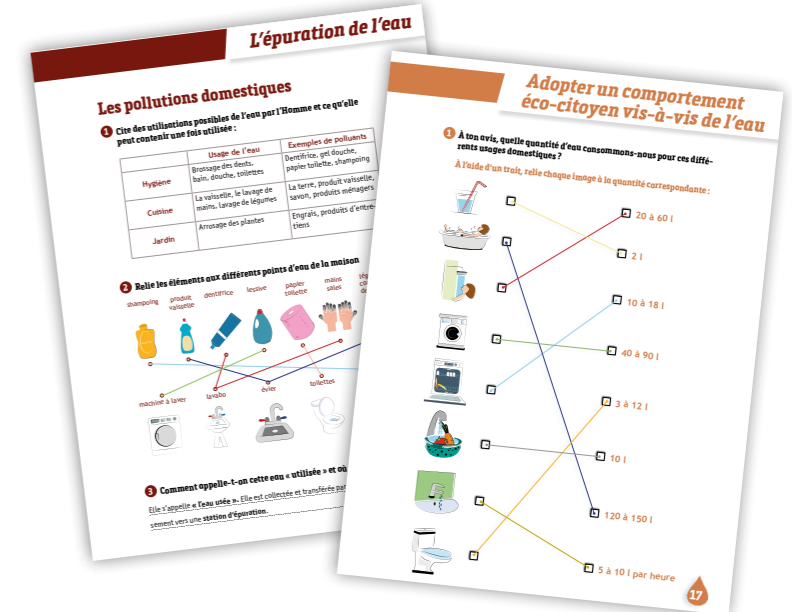
En 2022, dans une démarche voisine des campagnes menées dans les années 1990 pour sensibiliser les écoliers au « tri sélectif », le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont souhaité sensibiliser les adultes de demain : les élèves des écoles primaires.

Ainsi, le 22 mars, il a été décidé de mettre à profit l'édition de 2022 de la Journée Mondiale de l'Eau pour lancer une action visant le grand public et les enfants avec la parution d'un livret jeu « L'eau, C'est la vie ! » destiné aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire, soit les classes de CM1 et CM2.

En accord avec les Inspections Académiques du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, ce livret a été envoyé aux Maires des 750 communes adhérentes du SIDEN-SIAN en leur proposant de les diffuser aux écoles situées dans notre territoire de compétence.

L'inspection Académique de l'Aisne a également utilisé ce livret dans le cadre du dispositif Classe d'Eau soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En parallèle à sa diffusion, les agents du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade se sont mis à disposition des communes pour animer des stands lors d'événements locaux. Au total, de mars à juin 2022, six salons ont été tenus avec au total plusieurs centaines d'enfants sensibilisés.



Pour télécharger le livret-jeu :





# Les actions solidaires internationales

Depuis la loi dite « Oudin-Santini » de 2005, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et de l'association aidée en 2021.



## La politique du SIDEN-SIAN – Noréade

Le Syndicat participe au financement de projets de développement internationaux en suivant les règles suivantes :

- L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être **inférieure ou égale à 20 000€**.
- **Aucune subvention ne doit dépasser 5%** du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000€.
- La participation se concrétise seulement si **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient** également le projet.

## L'Association Inter'Aide

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales particulièrement démunies. En 2020, par exemple, Inter'Aide a conduit 50 programmes dans 6 pays africains et à Haïti. 160 000 familles bénéficiaires (soit 800 000 personnes) ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte politique relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée. Les régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans le district de Daramolo, en Ethiopie, par la construction de 34 points d'eau pour une population de 10 000 habitants. Le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2022 à hauteur de 5% du projet, soit 5 371€.



Puits de l'association *Inter'aide* - Ethiopie



Construction du puits de l'association *Inter'aide*



*Grain de Sénévé* - Le puits inauguré au Togo

## L'Association Grain de Sénévé

L'Association Grain de Sénévé agit pour permettre aux jeunes de France et d'ailleurs de croiser leurs regards sur les questions liées au développement durable autour de l'eau, l'assainissement, l'agro-écologie, l'environnement et les énergies renouvelables. Elle accompagne des jeunes fragiles dans des villages au Togo pour les aider à valoriser leur patrimoine naturel et à améliorer leurs conditions de vie. Elle initie, étudie, identifie et exécute des projets de développement durable. Ce faisant, elle participe également à la formation, à l'information et à la sensibilisation des acteurs du développement. Les régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider trois projets distincts dans trois villages du Togo (Yéviépé, Ganavé et Adjové). Ils consistent en l'amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation de forages, de bornes fontaines et la construction de blocs de latrines quatre cabines. En 2022, le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Noréade Assainissement apportent leur soutien financier à ces projets à hauteur de 5%, soit 5 000 € par projet.



## Un Service Public assuré en continu

### L'accueil en journée

Dans nos **Centres d'Exploitation**, l'accueil est assuré du lundi au vendredi de **8h à 12h et de 13h à 16h30**.

**Au Siège**, les horaires d'accueil sont du lundi au vendredi de **8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30**.


### Un service 24h/24, 7j/7

Le service public est assuré **en permanence par une astreinte** hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site Internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade [www.noreade.fr](http://www.noreade.fr) et de cliquer sur les onglets « Noréade » puis « Agences Noréade ».

### Les réseaux sociaux

Les Régies du SIDEN-SIAN, Noréade Eau et Noréade Assainissement sont sur les réseaux sociaux qui constituent une source d'informations supplémentaire.

 @Noreade

 Noreade les Régies du SIDEN-SIAN

 @Noreade\_SIDENSIAN



Le Siège à Wasquehal



# 2022, MOIS PAR MOIS

#### La visibilité télévisuelle

**P.28 & P.29**

Retour sur les interventions du Syndicat sur les chaînes de télévision.

#### Les inaugurations

**P.38 à P.41**

De mai à juillet, 3 mois rythmés par les inaugurations de sites.

#### Le nouveau Centre d'Exploitation

**P.44 à P.47**

Un nouveau Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel.



# La visibilité télévisuelle du SIDEN-SIAN et de ses Régies

Ces dernières années, le SIDEN-SIAN et ses Régies ont mis en place une nouvelle stratégie de relations presse et de communication sur Internet. Les nouveaux outils qui ont été déployés ont permis d'accroître sensiblement la notoriété du Syndicat auprès des journalistes qui, dorénavant, ont pris l'habitude de le solliciter dès qu'il est question de l'eau. Preuve en est, les multiples interviews et reportages qui ont été effectués par des chaînes de télévision à diffusion régionale et nationale au cours de l'année 2022 mettant en valeur l'engagement de nos élus et de nos agents.



## Janvier 2022 - Le SIDEN-SIAN sur WEO

Au lendemain du passage à l'année 2022, la chaîne de télévision régionale WEO a sollicité des experts du Syndicat afin de présenter les particularités de l'eau potable consommée dans les Hauts-de-France. Dès le lundi 3 janvier, au cours d'une interview enregistrée sur le site des citernes de Moncheaux, le Président Paul RAOULT a ainsi pu rappeler que la solidarité des territoires permet d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le territoire du SIDEN-SIAN. Interviewée également, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Danielle MAMETZ a appelé à l'utilisation des écogestes pour préserver la ressource et le Directeur Général Adjoint Dominique WANEGUE a évoqué le contrôle et l'origine de cette ressource.



## La visibilité du SIDEN-SIAN via la presse et le web

- 794 retombées dans la presse régionale et 8 retombées dans la presse nationale spécialisée
- 432 097 le nombre de vues de nos publications sur les réseaux sociaux
- 2 296 536 le nombre de vues de notre site internet



## Septembre 2022 Paul RAOULT sur France 3

Le 8 septembre, alors qu'une sécheresse sévère et tenace sévissait sur l'ensemble de la France sans épargner nos territoires, le Président Paul RAOULT a été convié par France 3 Nord-Pas-de-Calais pour faire un point sur le niveau des nappes phréatiques dans notre région. A cette occasion, il a présenté les solutions mises en place par le Syndicat pour éviter les ruptures d'alimentation.

## Septembre 2022 - Nouvelle sollicitation de WEO sur les futures sources d'eau potable

Le 19 septembre, l'opportunité a été également donnée au Président Paul RAOULT de sensibiliser les téléspectateurs de WEO sur la possible utilisation des eaux dites « non conventionnelles ». Sa présentation du projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois, développée aux côtés du Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Thierry VATIN, a permis d'informer le public le plus large sur ce dossier particulièrement important à la veille des enquêtes publiques conduites à son propos.

## Septembre 2022 - L'enjeu du coût de l'électricité évoqué sur France 2

Le 26 septembre 2022, un reportage a été diffusé lors du journal télévisé de France 2 au sujet de la défaillance d'Hydroplus, fournisseur d'électricité de collectivités et établissements publics dont les Régies SIDEN-SIAN Noréade. Interviewé sur le site de la Station d'épuration de La Gorgue, Monsieur Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint, est intervenu lors de ce sujet qui prenait pour exemple quelques-unes des 49 entités publiques ayant subi bien malgré elles les conséquences de cette défaillance.



# Une reconnaissance nationale pour la stratégie d'interconnexion mise en place par le SIDEN-SIAN

Le travail effectué depuis des décennies par le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN Noréade-Eau a de nouveau été remarqué lors du premier trimestre 2022. En effet, le SIDEN-SIAN a été retenu pour l'étude menée au niveau national par la Cour des Comptes avec les différentes Chambres Régionales des Comptes françaises sur la gestion quantitative de la ressource en eau en période de changement climatique. L'occasion de présenter l'histoire et l'actualité de la déjà très médiatique «Autoroute de l'Eau», symbole de cette gestion visionnaire.

## La problématique initiale : la disponibilité de la ressource en eau n'est pas acquise

Dès la fin des années 1980, les équipes du SIDEN constatent que plusieurs facteurs peuvent mettre en péril la qualité et la quantité d'eau disponible. Parmi ceux-ci, trois sont prépondérants :

**Le facteur climatique :** les épisodes de sécheresse sont de plus en plus longs, sévères et fréquents. Véritable symbole des changements climatiques brutaux de notre époque, la sécheresse n'est plus exceptionnelle mais structurelle.

**Le facteur humain :** certaines nappes phréatiques approchent des limites de leurs capacités avec l'augmentation des besoins liés à l'augmentation de la population.

**Le facteur géologique :** l'absence de nappes phréatiques exploitables sur près de la moitié du département du Nord.

Dès lors, la priorité est donnée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de compétences par un partage équitable entre chaque territoire.



## Une solution présente dans l'ADN du SIDEN-SIAN

La protection des communes situées depuis les Flandres jusqu'à l'Avesnois en passant par le Cambrésis, le Denais, l'Amandinois ou encore l'Ostrevant et Pévèle-Carembault doit se faire en concertation avec chaque acteur local. 98 % de l'eau étant issue des nappes et celles-ci n'étant pas exploitables en de nombreux lieux, la solidarité entre les communes est indispensable. Elle se caractérisera par un vaste chantier d'interconnexions sur près de 200 km entre l'Avesnois et la Flandre Maritime, pour un coût de 200 millions d'euros : «l'autoroute de l'eau».

En 1989, la première liaison de 25 km entre Hondschoote et Blendecques (Pas-de-Calais) est réalisée pour 20 millions d'euros. Paul RAOULT, devenu Président de l'institution en 1992, insuffle ensuite un nouveau dynamisme à cette infrastructure, ce qui aboutit à une deuxième liaison reliant sur 45 km Eblinghem et La Gorgue pour 30 millions d'euros en 1998. Une troisième liaison est entreprise par la suite pour relier La Gorgue à Pecquencourt sur 55 km pour 40 millions d'euros avec la mise en service de l'usine d'Arleux en 2004.



Travaux à Landrécies





Unité de traitement d'eau potable de Mormal

### La connexion Pecquencourt-Locquignol

Au début des années 2000, le SIDEN-SIAN Noréade entame la dernière phase de « l'Autoroute de l'eau » entre Pecquencourt et l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

#### L'eau en forêt de Mormal

En effet, indépendamment des interconnexions, des premières recherches d'eau en forêt de Mormal avaient été réalisées au début des années 90, et de premiers forages avaient été mis en service en 1994 pour secourir les communes du Quercitain qui avaient connu des difficultés d'approvisionnement en 1990 et 1991.

À la suite de nouvelles recherches réalisées au début des années 2000 à proximité de la commune de Sassegnies, de nouveaux forages ont été autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, après avis d'un hydrologue agréé le 14 août 2007.

#### Les préparations de la connexion à l'Autoroute de l'eau

Le projet est lancé dès 2003 par la reconnaissance du tracé. D'une longueur de 75 km, il emprunte sur 9 km la forêt de Mormal et traverse 32 communes sur 4 arrondissements. Afin de préserver la forêt, les prélèvements qui doivent être autorisés et contrôlés par l'Etat doivent être effectués dans une nappe distincte et plus profonde (20 à 40 m plus bas) que la nappe superficielle qui alimente les arbres. Ceux-ci ne sont donc pas menacés, comme l'a reconnu l'Office National des Forêts. Pour Paul RAOULT, aujourd'hui membre du Comité National d'Orientation des Forêts d'Exception et Président Fondateur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, aucun compromis n'aurait pu être envisagé à ce sujet alors que les forêts françaises subissent les conséquences du changement climatique.

En parallèle des premiers travaux, différents acteurs du secteur sont mis à contribution et un dossier d'enquête publique comportant une étude d'incidence Natura 2000\* est réalisé. Le SIDEN-SIAN signe un protocole d'accord avec plusieurs partenaires : la Chambre d'agriculture du Nord,

la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et le Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Nord. Des réunions publiques sont également organisées afin de présenter le projet aux élus, aux habitants et aux agriculteurs directement concernés par les chantiers à venir.

Enfin, 9 ans après le début de la reconnaissance effective du tracé, le 16 juillet 2012, un avis favorable unanime est émis par le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord (CODERST) où des associations de défense de l'environnement siègent aux côtés d'experts et de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des consommateurs.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la liaison est déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral ce qui implique des vérifications permanentes de l'absence d'impact sur la faune et la flore du territoire par les services de la police des Eaux.

#### Les travaux

La première phase de travaux est engagée en 2013. Treize forages voient ainsi le jour, tous ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale en date du 14 août 2007 et d'une autorisation de distribuer l'eau en date du 26 juillet 2018. La liaison devient effective le 1<sup>er</sup> février 2019 avec la mise en service de l'unité de production d'eau potable de Locquignol.

En conclusion, une réunion publique avec des experts indépendants du Bureau de Recherches Géologiques et Minières est organisée le 17 avril 2019. Les élus impliqués dans le projet y sont conviés à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet Alexander GRIMAUD qui reconnaît la réussite des opérations. Plus de 450 communes sont enfin sécurisées et l'inauguration du site se déroule le 11 septembre 2019. Deux ans plus tard, le 15 février 2021, Béangère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, viendra saluer le travail effectué par le Syndicat au cours d'une visite ministérielle.



Travaux d'interconnexion à Estrun

### Le SIDEN-SIAN en 2022 : la recherche permanente d'innovation

En 2022, le Syndicat est présent sur quatre départements et la recherche de nouvelles sources d'eau potable est une préoccupation permanente. Les investissements en recherche de fuites sur l'ensemble du réseau sont conséquents et les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQuE) et de protection de la ressource sont organisées sur les secteurs en besoin. Également, des campagnes de communication à grande échelle sont mises en place pour **diffuser les écogestes**.

**L'eau sera, évidemment, l'un des enjeux politiques et économiques du XXI<sup>ème</sup> siècle et le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies, est prêt à y prendre toute sa place sous l'impulsion de son Président Paul RAOULT.**



# Un livret-jeu mis à la disposition des écoles à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau

Sous l'impulsion des élus du SIDEN-SIAN, les services des Régies SIDEN-SIAN Noréade ont diffusé un livret destiné aux élèves des écoles élémentaires des communes adhérentes du territoire à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2022. Conçu pour les élèves de CM1 et CM2 et s'inscrivant dans le cadre du programme officiel de l'Education Nationale, ce fascicule permet aux écoliers d'appréhender le Cycle de l'eau tout en sensibilisant aux écogestes les enfants et, par leur intermédiaire, leurs parents.

## La genèse du projet

Sensibiliser les écoliers, c'est diffuser aux adultes de demain les écogestes respectant la ressource. Pour cela, le SIDEN-SIAN et ses Régies agissent auprès des plus jeunes avec différents moyens de communication.



YouTube

Une vidéo présentant le Cycle de l'Eau, «H2O et le Cycle de l'eau», a été diffusée sur la plateforme Youtube en 2011 et elle cumule aujourd'hui 368 000 visionnages.



Différents ouvrages accueillent des écoles pour des visites ponctuelles, comme le lagunage d'Elincourt ou la zone humide d'Herzeele.



Nos élus et experts se tiennent quotidiennement à disposition des écoles, collèges et lycées pour présenter les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans notre Région comme ici à Hazebrouck en mars 2022.

Malgré ces moyens et leur efficacité, un outil compilant tous les aspects du fonctionnement du petit cycle de l'eau manquait au SIDEN-SIAN. Après une étude des différents programmes scolaires, sous la supervision des élus, il a été décidé de lancer un livret-jeu «L'eau c'est la Vie» à destination des élèves du Cycle 3 (CM1-CM2) afin de faire connaître les enjeux autour de « l'or bleu ».

Début mars 2022, le livret-jeu a été envoyé en version numérique aux Inspections académiques de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais. Celles-ci ont donné leur accord à une diffusion aux écoles des communes adhérentes lors de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars.



## Les sujets évoqués

Le livret met en avant différents sujets pouvant être traités indépendamment, selon le niveau de connaissance de l'élève. Les fiches n°1 et n°2 présentent l'eau sur terre et ses différents aspects. La fiche n°3 explique ce qu'est «l'épuration» et rappelle son importance cruciale pour l'environnement. La fiche n°4 explique les besoins physiologiques des êtres-vivants. Enfin, les fiches n°5 et n°6 proposent à l'écolier d'adopter un comportement écocitoyen vis-à-vis de l'eau.

## La diffusion du livret

Le livret-jeu L'Eau c'est la Vie a été utilisé par les communes suivantes : Auby, Auchy-lez-Orchies, Banteux, Bermeries, Boëseghem, Bousies, Bugnicourt, Cassel, Dimechaux, Doullers, Epinoy, Escautpont, Fauquembergues, Fontaine-au-Bois, Gondecourt, Hamblain-les-Près, Hasnon, Haverskerque, Lambres-lez-Douai, Le Cateau-Cambrésis, Le Douliou, Mérignies, Neuf-Berquin, Noreuil, Noyelles-sur-Escaut, Pommereuil, Raismes, Thumeries et Verchain-Maugré.

Également, plusieurs communes ont sollicité les services du SIDEN-SIAN – Noréade pour tenir un salon à direction des écoliers pour présenter les écogestes : Cappelle-en-Pévèle, Cappelle-Brouck, Elincourt, Hazebrouck, Haut-Lieu et La Groise. L'ensemble de ces communes représente un poids de population de 96 136 habitants.





# Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines

Le deuxième trimestre de 2022 s'ouvre sur l'entrée en fonctions de Claire VAN DOORNE à la Direction des Ressources Humaines. Passée notamment par la Société des Eaux du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore le groupe privé Herta, Mme VAN DOORNE nous livre sa perception de Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN, de nos problématiques et de nos métiers.



## Quelles ont été vos premières impressions à votre arrivée au sein des Régies ?

J'ai été immédiatement marquée par la longue Histoire du Syndicat. Peu d'organisations peuvent se targuer d'avoir connu une telle évolution des années 1950 jusqu'à aujourd'hui ! Durant ma période d'adaptation, j'ai découvert une structure très ancrée sur son territoire et porteuse d'une vision forte et affirmée sur les enjeux liés à l'eau. Après avoir rencontré les salariés des différents sites, j'ai réalisé qu'ils étaient fiers de représenter le service public dans leurs missions et que leurs attentes concernant le Service des Ressources Humaines étaient fortes.

## Comment fonctionne le service Ressources Humaines de nos Régies ?

Plusieurs pôles composent le service géré par la Responsable Ressources Humaines :

- 4 salariés s'occupent de la gestion administrative du personnel (gestion des contrats, des salaires, de la mutuelle, etc.),
- 3 salariés sont en charge du développement (mise en place des formations),
- 1 salarié est responsable du recrutement. En 2022, sans compter les jobs d'été et les alternances, 65 personnes ont intégré nos effectifs !

Le recrutement est sans doute le principal axe de progression identifié. Nous devons optimiser notre attractivité auprès des professionnels et demandeurs d'emploi, et cela passe par un travail sur la perception de nos métiers.

- 640 Agents
- Âge moyen : 44 ans
- 8 Centres
- 1 Service Relation Abonnés
- 1 Centre de Formation Continue Interne
- 1 Centre de Travaux et de Maintenance

## Quel changement sur la perception des métiers des Régies espérez-vous ?

Nous sommes catégorisés comme étant des acteurs du BTP. Or, aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique, les nouvelles générations recherchent des missions qui ont du sens. Elles sont donc extrêmement sensibles aux métiers de l'eau et de l'assainissement qui ont un impact direct sur l'environnement.

## Quels sont les objectifs d'un Service Ressources Humaines selon vous ?

Le Service Ressources Humaines doit contribuer à faire grandir les salariés en compétence et en autonomie. Il doit veiller à ce que chaque personne soit valorisée, respectée et écoutée pour garantir son épanouissement professionnel.



Signature Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) - Mai 2022



Signature Accord Télétravail et Travail Nomade - Novembre 2022

## Comment comptez-vous améliorer notre visibilité auprès des futurs candidats ?

Nous avons optimisé notre collaboration avec l'agence L4M qui répertorie les opportunités d'emploi de nos Régies sur sa plateforme web. Nous participons également à des salons «emploi» afin de présenter nos métiers et de recruter directement. Enfin, nous souhaitons nous rapprocher des lycées professionnels et centres de formation situés sur notre territoire. Par exemple, en septembre 2022, nous avons mis en place un partenariat inédit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Grand Hainaut et le centre de formation Tertia basé à Aulnoy-lez-Valenciennes. Celui-ci nous permet d'accueillir une dizaine d'étudiants en contrat d'alternance.

## Au-delà de la signature de ce partenariat, que reprenez-vous de votre année 2022 ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année 2022 fut riche ! Nous avons :

- amélioré les outils de formation disponibles pour les managers et digitalisé la procédure concernant les entretiens individuels,
- accompagné l'ouverture du centre de formation d'Orchies,
- réalisé un Diagnostic Conseils et Handicap pour nous permettre de repérer les enjeux en matière d'emploi de personnes en situation de handicap,
- mis en place une procédure d'accompagnement pour nos collègues qui feront valoir prochainement leurs droits à la retraite,
- participé à la signature d'un accord télétravail/travail nomade.

Je retiens également l'accord unanime obtenu à l'issue des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) où chacun a su faire preuve de responsabilité.

## Que peut-on vous souhaiter pour 2023 ?

A court terme, je souhaite que nous puissions développer un Système Informatique des Ressources Humaines (SIRH) pour améliorer le suivi de nos collaborateurs. Aussi, il serait judicieux de mettre en place un parcours d'intégration pour que les nouveaux salariés des Régies réalisent les spécificités de notre structure. Le service QSE met également en place un diagnostic sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail pour savoir comment nos collaborateurs perçoivent leur environnement. Celui-ci devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2023.



# Inaugurations et visites des centres

Le SIDEN-SIAN a lancé en mai 2022 une série d'inaugurations de ses nouveaux ouvrages. Grâce à une accalmie dans l'épidémie de Covid-19, celle-ci a pu être accompagnée pour la première fois depuis 2020 de visites aux équipes des différents sites des Régies SIDEN-SIAN Noréade destinées notamment à remettre les médailles du travail aux agents concernés et à saluer leurs anciens collègues ayant fait valoir leurs droits à la retraite durant les deux années écoulées.



20 mai 2022

Inauguration de la **station d'épuration de Dimechaux** d'une capacité de 350 équivalent-habitants.

<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>380 750 € HT</b>
Avance remboursable AEAP*	129 360 € HT
Subvention AEAP*	55 440 € HT
Subvention solidarité UR**	55 440 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>491 630 € HT</b>



25 mai 2022

Inauguration de la **station d'épuration de Le Cateau-Cambrésis** traitant les eaux usées des communes de Bazuel, Beaumont-en-Cambrésis, Bertry, Honnechy, Inchy, Le Cateau-Cambrésis, Maurois, Montay, Pommereuil, Reumont, Saint-Benin, Saint-Souplet et Troisvilles.

<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>5 082 199 € HT</b>
Avance remboursable AEAP*	2 487 352 € HT
Subvention AEAP*	1 364 490 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>6 446 689 € HT</b>



\*Agence de l'Eau Artois-Picardie \*\*Urbain Rural



7 juin 2022

Inauguration de l'**Unité de traitement des boues et des sables** et de la Plateforme de stockage des boues déshydratées de Le Quesnoy.

<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>1 633 729,16 € HT</b>
Avance remboursable AEAP*	707 012 € HT
Subvention AEAP*	1 351 720 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>2 985 449,16 € HT</b>



7 juin 2022

Inauguration de la **Station d'Épuration de Poix-du-Nord** d'une capacité de 6000 Equivalents/habitants. L'agglomération d'assainissement de Poix-du-Nord est désormais composée des communes de Beaurain, Englefontaine, Hecq, Poix-du-Nord, Preux-au-Bois, Roberst et Vendegies-au-Bois.



<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>1 329 948,84 € HT</b>
Avance remboursable AEAP*	905 794 € HT
Subvention AEAP*	905 794 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>2 235 742,84 € HT</b>

\*Agence de l'Eau Artois-Picardie







4 juillet 2022

Inauguration de la **Station d'Épuration de Bruyères-et-Montbérault**. Ouvrage d'une capacité de traitement de 2 900 équivalent-habitants traitant les eaux usées des communes de Bruyères-et-Montbérault, Chérêt, Presles-et-Thierry et Vorges.

<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>1 703 893 € HT</b>
Avance remboursable AESN <sup>(1)</sup>	283 624 € HT
Subvention AESN <sup>(1)</sup>	567 247 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>2 271 140 € HT</b>



7 juillet 2022

Visite de chantier de la rénovation complète du **château d'eau d'Eblinghem**. Ce réservoir a une capacité 3000m<sup>3</sup> et alimente 76 communes en directe ou par l'intermédiaire d'autres réservoirs soit 35 656 branchements.



7 juillet 2022

Inauguration de la **Station d'Épuration de Wulverdinghe** d'une capacité de traitement de 420 équivalent-habitants.

<b>SIDEN-SIAN</b>	<b>208 030 € HT</b>
Avance remboursable AEAP*	95 000 € HT
Subvention AEAP*	47 000 € HT
Subvention solidarité UR**	47 000 € HT
<b>Montant total des travaux</b>	<b>302 030 € HT</b>



8 juillet 2022

Visite de chantier de **mise en séparatif** du réseau d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable de la **rue Florent Evrard à Ostricourt**.



\*Agence de l'Eau Artois-Picardie \*\*Urbain Rural (1) Agence de l'Eau Seine-Normandie





Avesnelles - Mai 2022

### Les remises des médailles du travail et les départs en retraite

De la fin du mois de mai au début du mois de juillet 2022, **dix cérémonies** se sont succédées durant lesquelles le **Président Paul RAOULT et le Directeur Général Adjoint Jean-Marc LAMBIN** ont, en compagnie des **élus membres du Comité Syndical** concernés, mis à l'honneur au total 27 retraités ainsi que 63 médaillés du travail représentant plus de 1800 années d'activité professionnelle. Ces cérémonies ont permis de rencontrer l'ensemble des équipes des Régies **pour faire le point avec chacune d'entre elles sur la situation du Syndicat et sur les projets en cours.**



La Gorgue - Mai 2022



Wasquehal - Mai 2022



Orchies - Juin 2022



Beauvois - Mai 2022



Le Quesnoy - Juin 2022



Cassel - Juillet 2022



Montigny-en-Ostrevent - Juillet 2022



Pecquencourt Nord & Sud - Juillet 2022



Remise des médailles du travail au siège de Wasquehal - Mai 2022



# Les 30 ans de présidence de Paul RAOULT

Le 21 juin 2022, à l'occasion des réunions d'instances du Syndicat, les 30 ans de Présidence de Paul RAOULT ont été célébrés. Retour sur ces trois décennies qui ont transformé notre structure en un acteur majeur de l'eau potable et de l'assainissement en France.



À l'issue de la visite de la carrière de Dompière-sur-Helpe - Le 29 octobre 1993

## Juin 1992

Les élections cantonales de 1992 ayant abouti à une nouvelle majorité au sein du Conseil Général du Nord, il semble que le Président du nouvel exécutif départemental devienne Président du SIDEN et du SIAN, selon un usage datant de la création du SIDEN en 1950 et du SIAN en 1971 par la volonté du Conseil Général du Nord.

Cependant, les Délégués des communes membres qui se réunissent le 24 juin 1992 décident d'élire à cette présidence Paul RAOULT, saluant ainsi la stratégie de modernisation et d'ouverture qu'il a engagée depuis 1988 en tant que «Président délégué». Par ailleurs, ce vote actera la mise en place d'une gouvernance affranchie des clivages partisans, la volonté de préserver le Syndicat du transfert de ses activités à un délégataire privé et l'acquisition de son autonomie vis-à-vis du Département du Nord.



Inauguration à Radinghem-en-Weppes - 2008



Le trophée symbolique remis au Président le 21 juin 2022

Paul RAOULT, alors Président délégué, lors de la cérémonie des vœux de 1990





Remise des Médailles du Travail à Avesnelles - Mai 2022



Inauguration du Centre de Le Quesnoy - 1992

## Trois axes de développement

### Le développement territorial

Dès 1992, le Président Paul RAOULT souhaite considérer favorablement toutes les demandes d'adhésion et ne pas donner au Syndicat de limites géographiques. Cette double volonté, associée à l'efficacité du personnel du SIDEN-SIAN, aura pour conséquence le triplement des communes membres en 30 ans. Avec 750 communes adhérentes, dont 30 % au-delà du Département du Nord, le SIDEN-SIAN devient alors le plus vaste ensemble intercommunal dédié à l'eau et à l'assainissement avec une population totale consolidée de plus d'un million d'habitants sur les six millions des Hauts-de-France. Ce développement territorial se poursuit encore aujourd'hui et a même été amplifié alors que les intercommunalités à fiscalité propre sont peu à peu dotées de nouvelles compétences. Bien sûr, il a été accompagné par la croissance des effectifs, passés de 250 à 650 personnes en trente ans.

### Le développement des compétences

Sous la Présidence de Paul RAOULT, l'Eau Potable et l'Assainissement Collectif sont demeurés au cœur de l'action du SIDEN et du SIAN, puis du SIDEN-SIAN à compter de 2009. En témoignent la stratégie d'interconnexions entamée dès sa prise de fonctions, avec en particulier la fameuse «Autoroute de l'eau», et l'achèvement de la première desserte en assainissement collectif dans le Nord et sa sensible progression dans les autres départements.

De nouvelles compétences ont également été acquises avec des résultats probants : la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) dont le SIDEN-SIAN est devenu une référence nationale.

Enfin, les statuts du Syndicat ont été rendus compatibles avec l'exercice des compétences liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI).

### Le développement des moyens humains et matériels

De nombreux investissements et recrutements audacieux ont permis au SIDEN-SIAN de répondre efficacement aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle. Parmi ceux-ci, le Siège situé à Wasquehal s'est doté d'un Service d'Information Géographique, d'un bureau d'études, d'un pôle «Ressource en eau», d'une Direction des Services d'Information, d'un Service Ressources Humaines, d'un Service Communication et d'une Direction financière à laquelle sera prochainement associée une Agence Comptable.

Parallèlement, les Centres d'Exploitation n'ont pas été oubliés avec l'inauguration de nouveaux Centres depuis Le Quesnoy jusqu'à La Gorgue, en passant par Avesnelles et Urville. Prochainement, les centres de Pecquencourt seront rénovés, le nouveau Centre de Beauvois-en-Cambrésis achevé, et le transfert du Centre de Cassel dans de nouveaux locaux à Saint-Sylvestre-Cappel est d'ores et déjà prévu pour 2026.

Le Président Paul RAOULT estimant également qu'en Régie il convenait d'assurer le maximum d'activités en interne, d'autres entités ont été créées : le Centre de travaux et de maintenance d'Orchies, le Service Relations Abonnés de Montigny-en-Ostrevent et le Centre de Formation Continue Interne achevé en 2022 à Orchies.



### Vers l'avenir

Après 30 ans de Présidence de Paul RAOULT, les bases assurant un avenir serein pour le SIDEN-SIAN et ses Régies sont déjà établies. Néanmoins, il convient de conserver certains facteurs de réussite pour assurer le futur du Syndicat :

- **Une gouvernance équilibrée** avec notamment un respect de tous les secteurs du territoire,
- **Un investissement effectif des élus** dans la prise de décisions et dans le contrôle de leur mise en œuvre par les services,
- **Une relation étroite** avec les partenaires institutionnels et les Agences de bassin.

D'autres facteurs sont à renforcer pour permettre au Syndicat de s'affirmer. Il faut faire connaître le caractère propre de notre gestion en Régie, permettre à notre Syndicat d'achever la mutation qu'il a entreprise ces dernières années dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, s'adapter aux nouvelles exigences en termes de potabilité de l'eau et continuer le combat engagé contre le gaspillage de la ressource.



# Vers un nouveau Centre d'Exploitation à Saint-Sylvestre-Cappel

En 2018, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a décidé de construire un nouveau Centre d'Exploitation dans la commune de Saint-Sylvestre-Cappel afin d'accueillir le personnel de l'actuel Centre de Cassel dont les locaux sont devenus trop exigus et inadaptés compte tenu de la hausse de son activité liée au développement du Syndicat. Organisée à Saint-Sylvestre-Cappel le 7 juillet, la cérémonie de remise des médailles du travail au personnel du Centre de Cassel a permis de leur présenter le projet retenu lors du jury du 17 juin 2022.



## Les grandes dates du projet

La décision de construire un nouveau Centre d'Exploitation dans les Flandres a été prise par les Délégués du SIDEN-SIAN en 2018. Le budget alloué à cette opération a permis l'acquisition, entre octobre 2018 et février 2020, de parcelles d'une surface totale de 42 267 m<sup>2</sup> à Saint-Sylvestre-Cappel. Entre le premier trimestre 2020 et le dernier trimestre 2021, les études environnementales et géotechniques ont été réalisées, le bornage et le nivellement du terrain ont été effectués puis un dossier d'instruction a été transmis à l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives (INRAP). Les services du Syndicat ont également finalisé le programme présentant les caractéristiques techniques du futur centre ce qui a permis de lancer la procédure de consultation pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération en octobre 2021.



Réunion d'étude des candidatures - 26 janvier 2022

## Maîtrise d'œuvre

A la date limite de réception des candidatures fixée au 29 novembre 2021, les services des Régies ont reçu un total de pas moins de 46 dossiers. A la suite de la commission des élus du 26 janvier 2022, cinq candidats ont été admis à déposer un projet et, enfin, la réunion du jury du concours du 17 juin 2022 a désigné le groupement suivant comme lauréat de la maîtrise d'œuvre :

- **Atrium Architectes SARL** (Architecte mandataire) à Douai,
- **Symoe Scoop** (Bureau d'Etudes Techniques Environnement et Thermique) à Lille,
- **Verdi Batiment Nord** (Bureau d'Etudes Techniques Fluides) à Lens,
- **Urbania SARL** (Bureau d'Etudes Techniques VRD et paysages) à Lauwin-Planque,
- **Synthese Bet Economie** (Bureau d'Etudes Techniques Structure et Economie) à Fresnes-les-Montauban.



## Le futur centre

Considéré comme un Etablissement Recevant du Public (ERP), le futur Centre d'Exploitation sera composé de deux entités distinctes : l'une, d'une surface de 1200m<sup>2</sup>, accueillera la partie tertiaire (bureaux, salles de réunion et accueil du public) et l'autre, de 700m<sup>2</sup>, sera dédié à la partie technique (les vestiaires, le stockage, l'atelier, etc.). Sur la parcelle seront également aménagés les parkings, le stockage des déchets et matériaux, le local chlore, l'aire de lavage des véhicules ainsi qu'une station de distribution de carburant. Le SIDEN-SIAN, anticipant l'avenir, a prévu une extension du bâtiment de 500 m<sup>2</sup> et des différents parkings en cas de besoin. Le montant global de l'opération qui comprend également la fourniture du mobilier est de 7 500 000 € HT et la livraison des locaux est prévue pour septembre 2026.





Beauvois-en-Cambrésis



Centre de Formation Continue Interne



Avesnelles



Wasquehal



La Gorgue



Orchies



Annexe du Siège Wasquehal

### Les autres projets en cours

Après la mise en service du Service Relation Abonnés à Montigny-en-Ostrevent en 2020, d'autres chantiers ont permis d'optimiser les conditions de travail des salariés des Régies SIDEN-SIAN Noréade. Ainsi, à Wasquehal, des agents ont investi les locaux situés à proximité immédiate du Siège au 40 avenue de la Marne en fin d'année 2022. A Beauvois-en-Cambrésis, la reconstruction du Centre d'Exploitation entamée en septembre 2021 touchait à sa fin et la modernisation des locaux des Centres d'Exploitation de Pecquencourt Nord et Sud était à l'étude. Enfin, le Centre de Formation Continue Interne d'Orchies a vu le jour en 2022.



Pecquencourt-Nord



Le Quesnoy



Pecquencourt-Sud



Urvillers



Cassel



# Face à une sécheresse historique

**Précoce, intense et durable. Ces trois mots résument la sécheresse qui a touché la France en 2022. Annoncé dès le mois de mai 2022 par les experts du Comité d'Anticipation et de Suivi Hydrologique (CASH), ce phénomène a durement touché les territoires du SIDEN-SIAN, qui a su mobiliser efficacement toutes ses forces vives pour y faire face.**



Travaux Interconnexions - Estrun



Recherche de fuites

## Les caractéristiques de la sécheresse 2022

### Une crise nationale

Quelques signes annonciateurs d'une sécheresse dure et intense sont visibles bien avant l'été 2022. Tout d'abord, un déficit de presque 19 % de précipitations est enregistré entre septembre 2021 et avril 2022. Ce manque de « pluies efficaces », combiné au 3<sup>e</sup> printemps le plus chaud et le plus sec jamais enregistré par Météo France, laisse présager un été difficile pour la ressource en eau. Cela se confirme avec 33 jours de vagues de chaleur (record depuis 1947) et 93 départements soumis à des restrictions d'usage de l'eau fin août 2022.

### Dans les Hauts-de-France, un bilan hydrographique peu rassurant et une réaction rapide des services de l'Etat

Sur le territoire du SIDEN-SIAN, la recharge hivernale 2021/2022 a été extrêmement limitée dans le temps. Alors que la pluviométrie avait plutôt été correcte d'octobre à décembre 2021, elle s'est révélée déficitaire en février et quasi nulle en mars et avril 2022. Dès le 12 mai 2022, le premier arrêté sécheresse est pris, passant l'ensemble des bassins en « vigilance sécheresse » (voir article sur le mois de février page 30). Les premières restrictions d'usage sont prononcées le 20 juin 2022 avec le basculement en « alerte sécheresse » des bassins de l'Yser et de la Sambre. L'été 2022 verra 8 arrêts sécheresse être prononcés, avec des restrictions d'usage toujours plus étendues, sans qu'aucun territoire soit épargné. Les situations les plus critiques concernent le bassin Scarpe Aval en « alerte renforcée sécheresse » du 29 juillet au 30 novembre et le bassin de l'Yser, en « alerte renforcée sécheresse » à partir du 15 juillet puis en « crise sécheresse » du 29 juillet au 30 novembre.

## Les réponses du Syndicat

### Des interconnexions salutaires

L'Autoroute de l'eau et les autres interconnexions ont permis d'assurer la distribution en eau potable des territoires en souffrance lors de l'été 2022. Une nouvelle fois, ce partage équitable de la ressource en eau prouvera l'efficacité de la politique mise en place par le Syndicat pour échapper aux ruptures d'alimentation (voir article de février).

### La recherche de fuites

Dans chaque Centre d'Exploitation, des agents sont placés sous la responsabilité du contremaître production pour rechercher les fuites sur les 11 000 km de réseaux. Puisque dorénavant chaque goutte compte, cette mission encore trop méconnue pour traquer les fuites a été mise en lumière par la sécheresse. Ainsi, pour un syndicat à dominante rurale comme le SIDEN-SIAN, le rendement minimal du réseau d'eau potable prévu par les textes officiels devrait être de 67,23 %. En 2016, il était déjà de 76,7 %, et un travail de fond qui s'est accentué ces dernières années a permis d'atteindre, à périmètre égal, un rendement de 81,43 % en 2021. Cela représente plus de 6 000 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires sauvés par jour !



Remise du trophée par Madame Bérandère COUILLARD, alors Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie



### Un plan de communication audacieux

Sous l'impulsion des élus, le dernier facteur qui a permis au SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade de faire face a été la mise en place d'un plan de communication multicanal. Celui-ci, intitulé « l'eau, la maîtriser, c'est économiser » a eu pour premier objectif de rappeler que, dans les Hauts-de-France, seules les pluies tombant d'octobre à avril rechargent les nappes phréatiques. Il a également indiqué, via des spots sur des radios locales et des insertions presse, que des conseils « consommation » étaient disponibles sur la nouvelle agence en ligne. Enfin, les bonnes pratiques pour préserver la ressource ont été envoyées directement à chaque abonné par voie postale, avec le livret-jeu « L'eau c'est la vie », diffusé aux plus jeunes en cahier de vacances, et les réseaux sociaux, utilisés pour informer sur l'évolution de la situation dans la région. Couplée à la tarification écoresponsable adoptée en décembre 2021 et mise en œuvre courant 2022, cette stratégie globale sera saluée le 24 novembre lors de la remise au Congrès des Maires de France des « Trophées des Economies d'Eau 2022 », où le SIDEN-SIAN a été désigné lauréat dans les catégories Information, communication, sensibilisation et actions en période de stress hydrique.

Trophée des Economies d'eau 2022

### L'avenir

Les dernières années nous l'ont prouvé : la sécheresse n'est plus exceptionnelle dans les Hauts-de-France mais bien structurelle. Le SIDEN-SIAN continuera d'interconnecter ses territoires et d'optimiser le suivi des réseaux tout en luttant contre la banalisation de ce phénomène auprès du grand public. Néanmoins, d'autres leviers ont d'ores et déjà été enclenchés pour une utilisation toujours plus vertueuse de la ressource en eau. Parmi ceux-ci, après la mise en place de la seconde tranche tarifaire pour les abonnés à partir de 80 m<sup>3</sup> consommés, la fin de la dégressivité des tarifs pour les industriels. Ces décisions sont appelées à apporter des résultats sur le long terme.





# Des élus sur tous les fronts

**Le mois de septembre 2022 a symbolisé la forte implication des élus pour la défense des valeurs du SIDEN-SIAN. Plusieurs rendez-vous ont ainsi démontré que les Délégués du Syndicat répondaient toujours présent pour défendre et assurer le bon fonctionnement des Régies.**



Elus et encadrement lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux du Nord



## Acte 1 : l'Assemblée Générale de l'association des Maires Ruraux du Nord

Le 21 septembre 2022, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association des Maires Ruraux du Nord, un stand d'information a été animé par les équipes du Syndicat à Borre, commune membre du SIDEN-SIAN située dans l'arrondissement de Dunkerque. A cette occasion les Délégués, et notamment notre 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Madame Danielle MAMETZ, Maire de Boëseghem, ont pu débattre avec de nombreux Maires à propos des enjeux actuels de la ressource en eau et présenter les écogestes préservant la ressource. Des stands identiques seront tenus les mois suivants lors des Salons des Maires de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord.



Lors du Comité Syndical

## Acte 2 : les réunions d'instances

Le jeudi 22 septembre 2022, les instances du SIDEN-SIAN se sont réunies pour débattre et voter des délibérations servant au bon fonctionnement du Syndicat :

**Le Conseil d'Exploitation** : composé des membres du Bureau Syndical et de représentants des associations de consommateurs, il donne son avis sur toutes les décisions relatives aux Régies avant qu'elles ne soient soumises au Comité ou au Bureau.

**Le Comité Syndical** : composé de 135 élus, il administre le SIDEN-SIAN et, comme un Conseil Municipal, doit se réunir au moins une fois par trimestre.

**Le Bureau Syndical** : composé de 40 membres issus du Comité Syndical.

La réunion du Comité Syndical était tenue en semi-présentiel dans le cadre des nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui n'imposent qu'une réunion totalement en présentiel par semestre, le vote du budget devant également être effectué lors d'une réunion sans visioconférence.



Au cours du Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

## Acte 3 : Le Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Du 27 au 29 septembre 2022, au Couvent des Jacobins de Rennes, plus de 2 000 élus et décideurs locaux se sont rassemblés pour participer aux 60 conférences, ateliers, ateliers numériques et tables-rondes sur le thème de l'eau et de l'énergie.

Constituée par une délibération du Comité Syndical, une délégation d'élus, accompagnée de représentants de la Direction Générale et du Service de Communication des Régies, a activement pris part à cet événement, et notamment aux temps forts auxquels était associé le Réseau France Eau Publique constitué voici dix ans dans le cadre de la FNCCR, à la suite du Conseil d'orientation des Régies d'eau et d'assainissement créé à l'initiative de Paul RAOULT.



Rencontre sur le stand du SIDEN-SIAN - Noréade au Congrès de la FNCCR



# Vers la valorisation des eaux d'exhaure : lancement de deux procédures conjointes d'enquêtes d'utilité publique et d'enquête parcellaire

**Après deux réunions d'information tenues en septembre 2022 à Marbaix, où les élus locaux et les riverains des carrières Bocahut à Haut-Lieu et Eurovia à Dompierre-sur-Helpes étaient conviés, deux enquêtes publiques sur le projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois ont été réalisées du 24 octobre au 24 novembre. A cette occasion, revenons sur l'importance que revêt cette valorisation dans un contexte de changement climatique.**

## L'importance de la valorisation des eaux non-conventionnelles

Les climatologues prévoient une baisse des recharges des nappes phréatiques pouvant atteindre 30 % d'ici à 2050. La France connaît également des sécheresses répétitives et annuelles depuis plusieurs décennies et les Hauts-de-France ne sont pas épargnés. Face à cela, les experts commencent à envisager l'utilisation d'eaux non-conventionnelles comme les eaux pluviales, les eaux provenant du dessalement d'eaux de mer ou les eaux usées traitées pour certains usages de l'eau. En ce qui concerne le SIDEN-SIAN, l'utilisation d'eaux non-conventionnelles est envisagée depuis le début des années 2000 par la valorisation d'une partie des eaux dites « d'exhaure ».

## Les eaux d'exhaure

Les « eaux d'exhaure » proviennent des carrières. Afin de pouvoir extraire les matériaux, les carriers pompent l'eau du fond des fosses d'extraction. Il s'agit essentiellement d'eaux de nappes souterraines mises à nu en creusant la roche. Aujourd'hui, ces eaux sont rejetées à la rivière alors que dans d'autres pays, comme en Belgique, ces eaux sont récupérées, traitées et alimentent les réseaux d'eau potable. Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN travaille avec les entreprises de la filière des carrières pour parvenir à valoriser une partie de cette eau en permettant sa distribution (après traitement et contrôle de la qualité) vers le réseau d'eau potable. Ce travail a abouti à la signature de conventions d'exploitation avec les propriétaires de deux

carrières en juillet 2020. Soutenu par l'Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction (UNICEM), cette démarche innovante inscrite dans le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache signé en présence du Président de la République est conduite sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

## Les sites concernés

Les deux carrières concernées par la démarche sont celles de Bocahut à Haut-Lieu et Eurovia à Dompierre-sur-Helpes. En tout, c'est un volume de 6 000 m<sup>3</sup> qui pourrait être récupéré par jour sur une base de 200m<sup>3</sup>/h à Haut-Lieu et 100m<sup>3</sup>/heure à Dompierre sur Helpes. Bien sûr, la priorité restera donnée au rejet au milieu naturel en maintenant un débit d'eau suffisant pour la biodiversité locale.

## Les grandes étapes à venir

Les deux procédures conjointes d'enquêtes d'utilité publique et d'enquêtes parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection ont pris fin en novembre 2022. Ensuite, une autorisation d'utilisation des eaux d'exhaure pour la consommation humaine délivrée par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) était espérée pour 2023 et elle a été obtenue à la suite de sa réunion du 23 mai 2023. Les études préalables à la construction d'unités de traitement d'eau potable devraient avoir lieu en 2024 et, sous condition d'obtention des différentes autorisations administratives, les installations pourront voir le jour en 2025.



Procédure d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection.



Carrière de Bocahut



Lors de la réunion publique à Marbaix





# Huit rencontres d'information et de concertation avec les élus de toutes les collectivités adhérentes

Lancées au début des années 1990 à l'initiative du Président Paul RAOULT, les traditionnelles Rencontres de Territoires ont été organisées à travers nos départements du 21 novembre au 5 décembre 2022. Ces rendez-vous ont démontré l'importance de se retrouver pour échanger autour des enjeux globaux comme des problématiques locales.



R.D.T. Aisne & Somme



R.D.T. Douai



R.D.T. Lille



R.D.T. Avesnes-sur-Helpe



R.D.T. Dunkerque



R.D.T. Cambrai

Programmées à la fin de chaque année pour rassembler les élus de toutes les communes et de tous les groupements de communes qui sont membres du Syndicat, les Rencontres de Territoires de 2022 se sont déroulées dans huit communes adhérentes dans chaque arrondissement du Nord et dans les départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne et elles ont permis de rassembler 395 participants, soit autant que celles qui avaient été tenues la dernière année précédant l'épidémie de Covid-19.

La presse y a bien entendu aussi été conviée et elle a largement rendu compte de cet indispensable rendez-vous entre le SIDIEN-SIAN et ses collectivités adhérentes.



R.D.T. Pas-de-Calais



R.D.T. Valenciennes

Cet irremplaçable moment d'information et d'échanges entre le SIDIEN-SIAN et ses collectivités membres a permis de :

Aborder les perspectives d'investissements pour les années à venir

Dresser le bilan des opérations réalisées au cours de l'année 2022 où 71,135 millions d'euros ont été investis

Informé sur l'impact du contexte économique actuel sur le budget des Régies

Revenir sur la stratégie du Syndicat en matière de préservation de la ressource en eau

Présenter les perspectives d'évolution de la tarification

Au-delà de ces sujets, le fonctionnement démocratique et participatif de ces réunions a de nouveau offert aux élus de nos collectivités adhérentes l'opportunité d'évoquer directement leurs souhaits et leurs attentes, avant que nos instances n'adoptent nos programmes de travaux et ne votent le budget pour 2023.



# Un bouclier tarifaire mis en place pour les abonnés

Le 12 décembre 2022, les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN – Noréade ont adopté le budget du Syndicat et les tarifs des abonnés aux Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement pour l'année 2023.

## Une hausse des tarifs contenue

Dans un contexte d'explosion du prix de l'énergie (qui a plus que triplé en deux ans pour le SIDEN-SIAN – Noréade), mais aussi de très fortes progressions des coûts des travaux qui doivent être menés par le Syndicat et ses Régies, les tarifs des Régies sont en hausse, mais celle-ci est contenue. En effet, alors qu'une stricte répercussion de l'inflation des coûts de fonctionnement et d'investissement auxquels le SIDEN-SIAN – Noréade doit faire face aurait dû conduire à une augmentation moyenne de 15 à 20 % des tarifs pour les abonnés, ceux-ci évolueront de 9,5 % en 2023 en moyenne.

## Ajustement du plan d'investissement

Cette évolution des tarifs a été permise par une priorisation extrêmement rigoureuse des opérations d'investissement : les programmes de travaux en eau et assainissement ont été l'un comme l'autre réduits de 5 M€ (à respectivement 32 et 35 M€ par an) et ils ont été concentrés sur la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable et la mise en conformité de l'assainissement. De ce fait, le plan d'investissement 2021-2026 complété de nouvelles opérations sera réalisé sur deux années supplémentaires.

## Maintien de la tarification écoresponsable

Par ailleurs, les tarifs évolueront en cohérence avec la tarification écoresponsable votée l'an dernier. Ainsi, la baisse des parts fixes en eau et assainissement (respectivement de 10 et 20 €) a été confirmée, et la hausse de la partie proportionnelle sera plus importante pour la 2<sup>e</sup> tranche de consommation d'eau créée en 2021 (au-delà de 80 m<sup>3</sup>/an). Pour une consommation de 80 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit la consommation médiane des abonnés du SIDEN-SIAN, l'augmentation mensuelle sera ainsi limitée à 2,43 € pour un abonné en assainissement collectif et à 0,71 € pour un abonné en Assainissement Non Collectif.

Un bouclier tarifaire analogue a été voté en ce qui concerne la cotisation des collectivités pour la gestion des eaux pluviales urbaines, dont la hausse a été contenue à 7,10 % et la cotisation des communes pour la défense extérieure contre l'incendie a été maintenue inchangée.



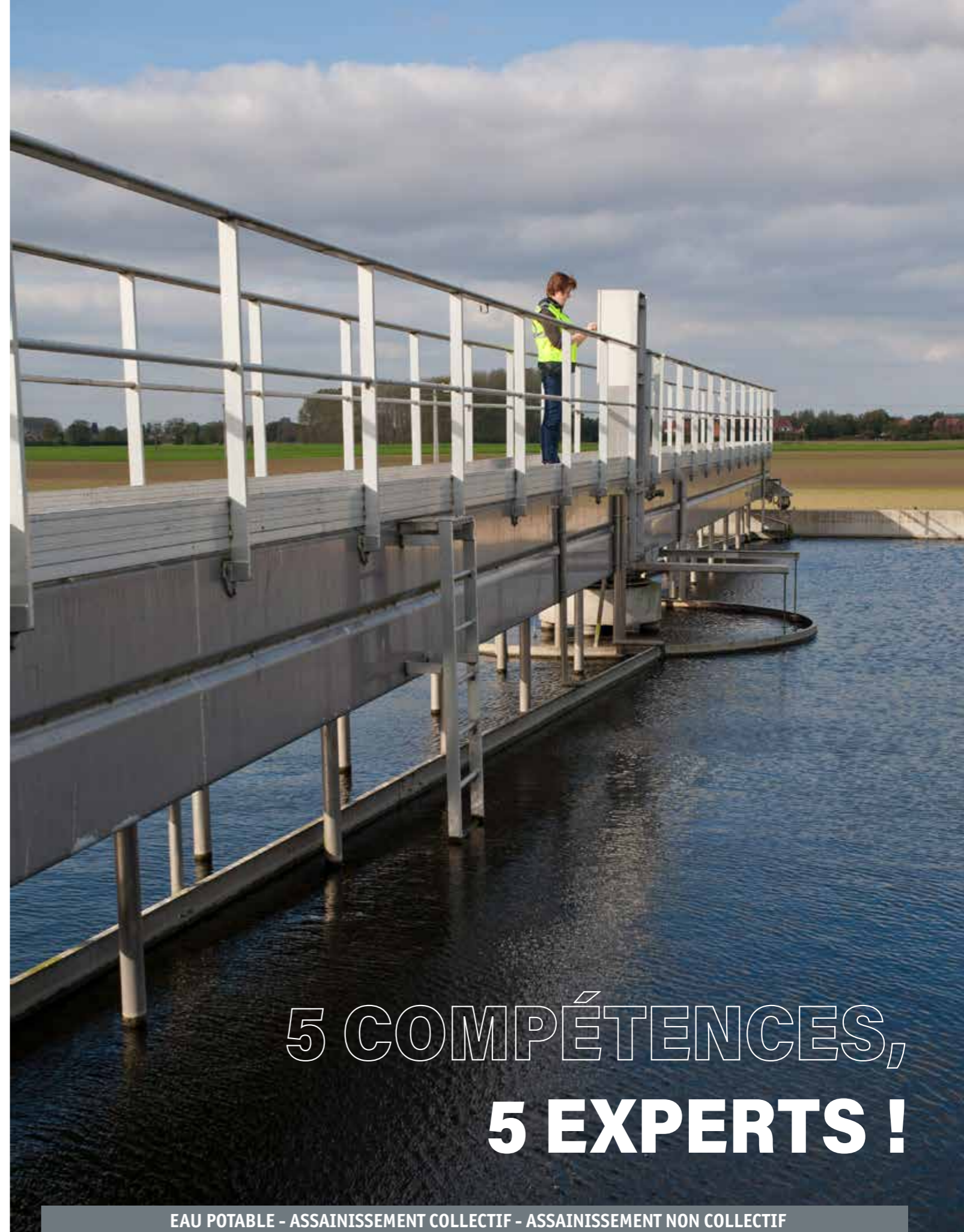
Lors du Comité Syndical, tenu entièrement en présentiel dans le cadre des dispositions du CGCT







Vue aérienne du château d'eau de Benay prise par le drone de Noréade



# 5 COMPÉTENCES, 5 EXPERTS !

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

**D. RAMELOT / P.60** Magasinier et Gestionnaire Infrastructures - **F. LESUEUR / P.62** Conseiller Assinissement  
**I. DUPONT / P.64** Chargé d'Opérations Territoriales - **V. RODRIGUEZ / P.66** Manager de Proximité  
**V. DUDZINSKI / P.68** Chargé d'Opération d'Investissement spécialisé



# Didier RAMELOT,

## Magasinier et Gestionnaire Infrastructures

Au sein des Régies SIDEN-SIAN Noréade, certains agents occupent des postes leur permettant d'avoir un impact direct sur le quotidien de leurs collègues. Parmi ceux-ci, dix occupent le poste de «Magasinier» et veillent à ce que les agents de terrain disposent du matériel adéquat pour réaliser leurs missions. Didier RAMELOT, Magasinier et Gestionnaire Infrastructures basé à Avesnelles, a accepté de nous en dire plus sur son quotidien.



**"Mon travail consiste à permettre à mes collègues d'être dans des conditions optimales pour remplir leurs missions."**

### Quel est votre parcours au sein des Régies SIDEN-SIAN Noréade ?

J'ai intégré l'effectif des Régies en 2002 en tant qu'agent réseau eau au centre d'Avesnelles. En 2007, je suis devenu Responsable d'Equipe Réseau Eau et je devais manager une équipe d'une dizaine d'agents de terrain. J'appréciais pouvoir accompagner et conseiller mes collègues au quotidien mais les missions managériales m'incommodaient. En devenant magasinier en 2017, j'ai découvert un poste où je pouvais épauler mes collègues tout en me délestant du management.

### Comment se déroule votre journée type ?

Il n'y a pas réellement de journées types mais, généralement, j'arrive à 7h30 au centre et je m'assure que le matériel demandé par les agents réseau eau à la suite de leur travail de la veille soit prêt. De 8h00 à 8h30, je distribue le matériel et les agents partent sur le terrain. Ensuite, je peux me consacrer sur mes tâches administratives et la gestion du stock. Je me charge des bons de commande, je traite les factures et j'essaie d'anticiper les besoins. Lors de la journée, je réceptionne également les commandes passées et je vérifie que le planning des livraisons est bien respecté. Dès que j'ai un peu de temps, je nettoie et range le magasin car il n'y a qu'une bonne organisation qui peut permettre d'être efficace. En fin de journée, je prends connaissance du matériel utilisé par mes collègues et me charge de le remplacer pour le lendemain.

### De quoi est composé le stock de votre magasin ?

Nous avons plus de 1 000 références de produits. Cela comprend autant de l'outillage que des pièces pour les réparations des réseaux ainsi que l'approvisionnement des chantiers d'investissement. Nous avons également des vêtements adaptés aux différentes saisons ou conditions de travail et je gère aussi la distribution des équipements de protection individuels (EPI).



### Quels outils mis à votre disposition vous permettent de bien remplir vos missions ?

De nombreuses applications informatiques développées spécifiquement par nos Régies me permettent d'avoir une bonne visibilité sur mon travail. Par exemple, l'application *Odyssée Stock* me permet de connaître en temps réel le matériel dont je dispose et les applications *Astre* et *Asco* sont indispensables pour le suivi de la facturation.

### Qui sont vos principaux interlocuteurs ?

Pour la fourniture de pièces de réparation, je suis principalement en relation avec les agents réseau eau. J'interagis également avec les conducteurs de station d'épuration, les agents de production et les maçons pour le traitement de leurs besoins. Aussi, je peux être en contact avec les magasiniers des autres centres d'exploitation

lorsqu'il y a un besoin urgent de pièces. En externe, je suis en lien avec les fournisseurs des matériaux de construction pour que les livraisons s'effectuent efficacement.

### En plus de ces missions, vous êtes également Gestionnaire Infrastructures. En quoi cela consiste-t-il ?

Cela indique que je suis le garant du maintien en condition opérationnelle des locaux, du parking et des véhicules. Par exemple, je m'assure du bon entretien des bâtiments, je vérifie que les bons de commande relatifs au chauffage sont bien traités et je veille à ce que les contrôles techniques et les entretiens des véhicules s'effectuent dans les délais impartis. Je pense que ces missions sont complémentaires à celles de magasinier car, dans les deux cas, le but est de permettre à mes collègues d'être dans des conditions optimales pour remplir leurs missions.



## Fabien LESUEUR, Conseiller Assainissement

Sur le territoire de compétences du SIDEN-SIAN, presque 30 000 logements ne pourront jamais être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est en charge de la vérification de la conformité des installations. Rencontre avec Fabien LESUEUR, Conseiller en Assainissement et également chargé du contrôle des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif, au Centre d'Exploitation d'Urvillers.

### Depuis quand êtes-vous un agent de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement ?

A la suite de l'obtention d'un bac Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) j'ai obtenu un DUT Génie Chimique puis une licence Professionnelle en lien avec les métiers de l'eau en 2021. La même année, j'ai intégré les effectifs de nos Régies au poste que j'occupe aujourd'hui : Conseiller en Assainissement. Initialement, je ne connaissais pas les problématiques et les enjeux liés à ce métier mais j'ai découvert un poste avec des missions variées où la routine n'existait pas, ce qui me convient parfaitement.

### Quelles sont les qualités à avoir pour être un bon Conseiller Assainissement ?

Comme nous intervenons au contact des abonnés, il est nécessaire d'être sociable, à l'écoute et curieux car chaque habitation a ses propres spécificités et il nous faut souvent réaliser un travail d'investigation pour vérifier la conformité des infrastructures. Il convient aussi d'être pédagogue car les abonnés ne connaissent que trop peu les règles liées aux contrôles de l'assainissement. Nous devons donc les informer et les conseiller sur la marche à suivre pour mettre leurs installations en conformité afin de veiller à la salubrité publique.

### Pouvez-vous nous présenter votre métier ?

Je consacre en moyenne 60% de mon temps à l'Assainissement Collectif et le reste à l'Assainissement Non Collectif.

Pour l'Assainissement Collectif, je vérifie que les branchements sont réalisés dans les temps et conformément aux plans préalablement établis. Généralement, j'interviens quand une nouvelle construction a lieu et qu'un raccordement doit se faire sur un réseau déjà existant, ou lorsque nous mettons en service une nouvelle tranche de canalisation. Dans ce dernier cas, c'est parfois tout un quartier qui doit être contrôlé, ce qui inclut des maisons de particuliers, des bâtiments d'entreprises ou des infrastructures publiques.

Pour l'Assainissement Non Collectif, je dois vérifier l'ensemble des installations de mon secteur tous les quatre ans. Je suis aussi sollicité lorsqu'il y a un projet de renouvellement des installations, de rénovation d'une habitation ou lors de l'achat d'un bien immobilier. Ces moments sont liés à la réalisation d'un diagnostic assainissement pour vérifier que tout est aux normes.

Le diagnostic d'assainissement sur des installations collectives est facultatif lors d'une transaction immobilière. A l'inverse, lors de la vente d'une maison en Assainissement Non Collectif, il est obligatoire.

"Une bonne communication, couplée à l'expérience de chacun, nous permet de remplir au mieux nos missions pour les abonnés."



### Quels sont les différents moments où les abonnés doivent mettre en conformité leurs installations ?

Pour l'Assainissement Collectif, l'abonné a deux ans pour se mettre en conformité si le raccordement doit se faire sur un réseau nouvellement mis en service. Dans le cas où le logement est neuf et que le réseau est déjà opérationnel, alors le raccordement doit être prévu lors de la construction.

La mise en conformité d'installations d'Assainissement Non Collectif dépend du problème décelé lors du diagnostic :

- S'il n'y a pas d'installation, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais.
- S'il y a pollution, l'abonné a quatre ans pour réaliser les travaux.
- Si les installations sont non-conformes mais ne créent pas de pollution alors les travaux devront avoir lieu s'il y a une vente et l'acheteur aura un an pour se mettre en conformité.

### Quel est votre périmètre d'action ?

J'interviens dans l'Aisne où, sur le territoire du Centre d'Exploitation d'Urvillers, 101 communes sont adhérentes à l'Assainissement Collectif et 36 sont adhérentes au SPANC. Ces dernières sont souvent des hameaux isolés où le raccordement à un réseau d'assainissement collectif est difficile, voire impossible.

### Qui sont vos différents interlocuteurs ?

En externe, en plus du contact direct avec les abonnés, je peux parfois être en relation avec les maires de nos communes adhérentes qui nous délèguent leurs pouvoirs dans le cadre du SPANC. En interne, je travaille sous la responsabilité du Directeur du Centre, Monsieur MICHEL, et je suis aidé par les surveillants de travaux et le responsable RECO. Une bonne communication, couplée à l'expérience de chacun, nous permet de remplir au mieux nos missions pour les abonnés.





# Ianis DUPONT, Chargé d'Opérations Territorial

**Compétence prise par délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN, réuni le 19 novembre 2014, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est un Service Public à caractère administratif consistant à garantir la fourniture d'eau aux services de secours en cas d'incendie, notamment grâce à l'installation de poteaux incendie, de citernes ou de poches souples. Ianis DUPONT, Chargé d'Opérations Territorial, nous présente cette compétence à travers son métier\*.**



**"La solidarité intercommunale est primordiale pour protéger nos abonnés."**

## Pouvez-vous nous présenter vos missions ?

En tant que Chargé d'Opérations Territorial, je suis le référent de nos compétences auprès d'une centaine de communes adhérentes. Nous sommes une dizaine à occuper ce poste pour nos Régies et nous sommes les interlocuteurs des Maires. Principalement, nos opérations consistent à rénover les réseaux en lien avec nos compétences mais, dans le cadre de la DECI, nous sommes également ceux qui étudient les moyens d'optimisation de la protection incendie et proposons des solutions aux élus locaux.

## Quelle est la stratégie du SIDEN-SIAN Noréade dans le cadre de la DECI ?

Pour chaque commune adhérente à cette compétence, les Délégués du SIDEN-SIAN ont fixé comme objectif de :

- Protéger tous les bâtiments publics (écoles, mairies, salles polyvalentes) ;
- Protéger les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 habitations ;
- Permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50%.

Pour cela, je travaille avec les Projeteurs basés au siège et les Directeurs des Centres d'Exploitation. Nous étudions les solutions idéales s'offrant à nous afin de réussir, à horizon 2026, à ce que les communes adhérentes à la compétence DECI soient en conformité ou en voie de l'être.

## Comment le SIDEN-SIAN finance la compétence DECI ?

Chaque collectivité adhérente reverse 5€ par habitant à notre Syndicat. Ce principe de mutualisation est crucial, car il permet d'investir dans des solutions qui représenteraient un coût trop important pour les communes si elles devaient assumer seules la compétence. La solidarité intercommunale est primordiale pour protéger nos abonnés et c'est l'essence même de notre structure.

## Quelles sont les différentes solutions permettant de renforcer la protection des communes adhérentes ?

Parfois l'implantation de nouveaux poteaux incendie ou l'augmentation du diamètre du réseau d'eau permettent de passer une commune en conformité. A d'autres moments, nous devons privilégier l'installation d'une citerne incendie, ce qui sous-entend un travail de fond avec le Maire, car nous profitons de la connaissance de sa commune et de ses administrés pour trouver un terrain pouvant accueillir notre citerne. Quelle que soit la solution choisie, nous soumettons notre plan d'action au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui doit le valider. Quand il a donné son accord, nous envoyons l'ensemble des documents établis au Maire sous forme d'arrêté, ce qui constitue l'ultime étape avant travaux.

## L'attente des Maires est-elle forte concernant la compétence DECI ?

Les Maires, en signant les arrêtés DECI, sont responsables de la protection de leurs administrés. De ce fait, leurs attentes sont extrêmement fortes ! Parfois, l'augmentation de la protection incendie facilite également l'obtention de nouveaux permis de construire, ce qui est vital pour une commune.

## Ces dernières années, le Syndicat a installé de nombreuses réserves incendie en citerne souple. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet outil ?

Pour être installées, les citernes souples nécessitent généralement l'acquisition d'un espace de seulement 200m<sup>2</sup>. Avec leur capacité de 120m<sup>3</sup>, elles permettent une protection optimale des communes et ont un bon rapport qualité/prix. Au total, l'installation d'une citerne souple se fait pour un montant compris entre 25 000 et 50 000 € HT et, une fois le terrain d'accueil identifié, sa mise en service peut être rapide. Cette solution est généralement privilégiée pour augmenter la protection d'une commune rurale.

\*depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Ianis DUPONT occupe la fonction de Directeur Adjoint Eau au Centre d'exploitation de Pecquencourt Nord.





# Véronique RODRIGUEZ,

## Manager de Proximité au Service Relation Abonnés

**Le Service Relation Abonnés (SRA), basé dans des locaux dédiés à Montigny-en-Ostrevent, accueille les agents en charge du traitement des demandes des abonnés des Régies. Nous avons rencontré Véronique Rodriguez, Manager de Proximité, afin de connaître les spécificités de cette structure remarquable pour un service public de l'eau et de l'assainissement.**

### Pouvez-vous nous expliquer les origines du Service Relation Abonnés ?

Lorsque j'ai intégré l'effectif des Régies en 2015, chaque Centre d'Exploitation avait son propre service abonné, qu'on appelait «service administratif». Cependant, depuis 2009, les Centres de Pecquencourt Nord et Sud regroupaient déjà leurs deux services via le Service Abonnés de Pecquencourt. Un peu plus tard, dans les années 2010, est née la volonté de réfléchir à nos procédures afin de les uniformiser et de les harmoniser sur le territoire des Régies. En 2016, les premières études sur la réorganisation des services administratifs ont été réalisées et cette réflexion a abouti à la mise en service en 2020 du Service Relation Abonnés qui centralise et traite l'ensemble des demandes de nos abonnés en dehors des demandes purement techniques qui restent gérées par les centres d'exploitation.

### Comment est organisé le SRA ?

Une trentaine d'agents, regroupés par service, travaille quotidiennement au SRA :

- 7 agents s'occupent de la facturation (sans prise d'appels abonnés),
- 8 agents se chargent des déménagements,
- 6 agents sont au service recouvrement,
- 12 agents sont «polyvalents» et renforcent les trois services précédemment cités selon la charge de travail et l'actualité. Ils traitent notamment les dégrèvements et écrètements,
- 3 personnes sont chargées du secrétariat et le scan des courriers entrants.

Nous sommes deux managers de proximité, notre rôle est notamment de faire le lien entre chaque service et la Direction, de nous assurer que les messages sont bien compris et veiller à la bonne organisation du travail. Nous sommes également un soutien pour les agents qui font face à des situations inhabituelles et nous les accompagnons si besoin. Nous animons les réunions de service, veillons au bon partage des informations et nous validons certaines propositions de communication par e-mails ou courriers destinés à nos abonnés. Nous mettons aussi à disposition des agents des outils de suivi de notre politique tarifaire car, d'une année à l'autre, beaucoup d'éléments peuvent changer et il est important pour notre crédibilité de connaître les dernières actualités du Syndicat et de ses Régies.



"Les abonnés comprennent rapidement l'importance que nous avons."



### Quelles sont les demandes des abonnés les plus habituelles ?

Généralement, nous sommes en contact avec les abonnés lorsqu'ils sont confrontés à une situation singulière ou suite à la réception d'un courrier lié à la relève. Il peut s'agir également d'un déménagement et une demande d'ouverture de compteur ou, plus grave, une fuite ayant provoqué une facturation inhabituelle. Dans ce dernier cas de figure, nous rassurons l'abonné et nous mettons en place un écrètement ou un dégrèvement quand cela nous est légalement possible. Ensuite, les demandes de nos abonnés restent variées et dépendent souvent des compétences que les communes nous ont transférées. Par exemple, il est évident qu'un abonné en Eau Potable et Assainissement Collectif n'aura pas la même facturation qu'un abonné en Eau Potable et Assainissement Non Collectif. Donc, quand une demande survient, nous devons être au fait de la situation immédiate de l'abonné, ce qui est possible grâce à nos logiciels internes.

### Quel est le délai de traitement d'une demande d'un abonné ?

Bien que nous affichions un délai de traitement maximum de 15 jours, nous arrivons généralement à traiter les

problèmes des abonnés en moins de 48 heures. C'est un bon indicateur du professionnalisme des agents du SRA.

### Comment est rythmé le quotidien d'un agent du SRA ?

Nos horaires sont identiques à ceux des Centres d'Exploitation et nous travaillons majoritairement par téléphone et e-mails avec des logiciels propres à la gestion des abonnés. Cependant, il n'y a jamais de routine au SRA car, chaque abonné étant unique, certains cas rencontrés peuvent se ressembler mais auront toujours leurs spécificités.

### Est-ce que les abonnés ont conscience que le SIDEN-SIAN Noréade est un Service Public de l'Eau et de l'Assainissement ?

Les abonnés les plus anciens savent que nous sommes un Service Public. Par contre lorsque des communes nous transfèrent des compétences à la suite d'une Délégation de Service Public (DSP), il nous arrive de devoir renseigner les nouveaux abonnés sur notre histoire et notre fonctionnement. Mais, au sein de nos Régies, comme «L'argent de l'eau, reste à l'eau», les abonnés comprennent rapidement l'importance que nous avons.



# Virginie DUDZINSKI,

## Chargée d'Opération d'Investissement Spécialisé

**Service public à caractère administratif, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Dans le contexte de changement climatique actuel, compte tenu des enjeux de lutte contre le ruissellement et les inondations et de préservation de la ressource en eau, son cadre a évolué rapidement ces dernières années. Virginie DUDZINSKI, Chargée d'opération d'investissement spécialisé, fait un état des lieux de cette compétence en 2022.**

### Quelles sont vos missions au sein du SIDEN-SIAN NOREADE dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ?

Tout d'abord, il est important de rappeler que, réglementairement, le SIDEN-SIAN est chargé de la création, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des dispositifs de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire des collectivités lui ayant transféré cette compétence. Cependant, en elle-même, la compétence GEPU ne permet malheureusement pas d'aboutir à une prise en charge totale des eaux pluviales, car de nombreuses autres compétences sont concernées : voirie, espace vert, urbanisme... Seuls les projets issus d'une synergie entre les acteurs de ces compétences permettent une gestion collective des eaux pluviales, qui prévient les risques d'inondations et préservent le milieu récepteur. Mon rôle est donc de sensibiliser, dès les prémices d'un projet d'aménagement, aux enjeux de la GEPU pour faciliter l'intégration de la « Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales ». Dans ce cadre, je pilote la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales\* au travers des études diagnostiques d'assainissement, et je m'assure de la pertinence des aménagements proposés et de leurs dimensionnements hydrauliques.

### Qu'est-ce que « la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales » ?

Cette notion découle d'une évolution des mentalités concernant la GEPU. Avant, on privilégiait une évacuation rapide et totale des eaux pluviales et usées par des réseaux unitaires enterrés. Par la suite, pour « soulager » les réseaux en cas de fortes pluies et prévenir les débordements en stations d'épuration, la mise en place de réseaux dit « séparatifs » a été favorisée. Les eaux pluviales et les eaux usées avaient leurs propres réseaux mais on restait dans une logique d'évacuation rapide. Aujourd'hui, le 11ème programme de l'Agence de l'Eau intitulé « Eau et Climat » a clairement fait table rase du passé et promeut l'infiltration des eaux de pluie dans des sols qui ne doivent plus être imperméables. On considère ces eaux comme une véritable ressource qui doit, à terme, atteindre nos réserves d'eaux souterraines. Or, plus la goutte d'eau s'infiltré à proximité de là où elle tombe, plus elle est propre. Nous devons donc promouvoir des modèles de villes « perméables », en lien avec la démarche ZAN\* (Zéro Artificialisation Nette).



Chaussée à structure réservoir



Trottoir enherbé



### Comment favoriser la mise en place de ces nouvelles logiques d'aménagement ?

Avec les Chargés d'Opérations, je sensibilise nos interlocuteurs des communes adhérentes à la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales. Pour cela, je présente les soutiens financiers que peuvent apporter les Agences de l'Eau du territoire et je m'appuie sur les retours d'expériences de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA) dont le SIDEN-SIAN est adhérent. J'explique qu'en raison des défis posés par l'adaptation au changement climatique, cette nouvelle logique d'aménagement devient incontournable car elle présente de nombreux atouts, comme la prévention des inondations, la préservation de la ressource en eau, la reconquête de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

### Quelles sont les solutions concrètes permettant « la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales » ?

Nous disposons de trois familles de solutions : les revêtements perméables, les solutions enterrées et celles fondées sur la nature. Ces dernières rassemblent des techniques qui étaient, jusqu'à une époque récente, dites « alternatives » par rapport aux traditionnels réseaux, mais qui sont appelées à devenir la norme : noues, toitures végétalisées, jardins de pluie, chaussées-réservoirs, etc. Notre Syndicat a d'ores et déjà intégré la mise en place de ces solutions à toutes ses nouvelles constructions et nous transmettons ces bonnes pratiques à nos Délégués et élus des communes adhérentes.

### Quels conseils donneriez-vous à une collectivité ayant un nouveau projet d'aménagement ?

Je lui conseillerais de prendre en compte cette nouvelle approche de la gestion des eaux pluviales dès les premières réflexions sur la conception de l'opération. Des experts sont disponibles et il faut s'appuyer sur leurs connaissances pour créer, restaurer et préserver les espaces de nature en milieu urbanisé. Enfin, je lui dirais que la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales est une réelle opportunité d'impliquer les habitants dans des projets d'aménagement favorisant l'accueil de la biodiversité !

\* Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales. Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eaux pluviales. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.

### La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

**"La GEPU est une réelle opportunité d'impliquer les habitants dans des projets d'aménagement favorisant l'accueil de la biodiversité !"**



Espace vert inondable



# Nos Centres

Contacts - Où nous trouver

## AVESNELLES

51, route d'Étroeungt (RN2) - CS 20113  
Avesnelles - 59361 AVESNES-SUR-HELPE

Contact : 03.27.56.11.11

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Le Jeune Bois - CS 60015  
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Contact : 03.27.76.55.30

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## CASSEL

La Cornette - CS 70250  
59670 CASSEL

Contact : 03.28.42.43.33

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## WASQUEHAL - SIÈGE

23, avenue de la Marne - CS 90101  
59443 WASQUEHAL CEDEX

Contact : 03.20.66.43.43

Du lundi au Vendredi  
8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30

## LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018  
59253 LA GORGUE

Contact : 03.28.43.89.20

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007  
59530 LE QUESNOY

Contact : 03.27.20.50.50

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500  
59146 PECQUENCOURT

Contact : 03.27.99.80.00

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## PECQUENCOURT SUD

37 rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501  
59146 PECQUENCOURT

Contact : 03.27.99.80.20

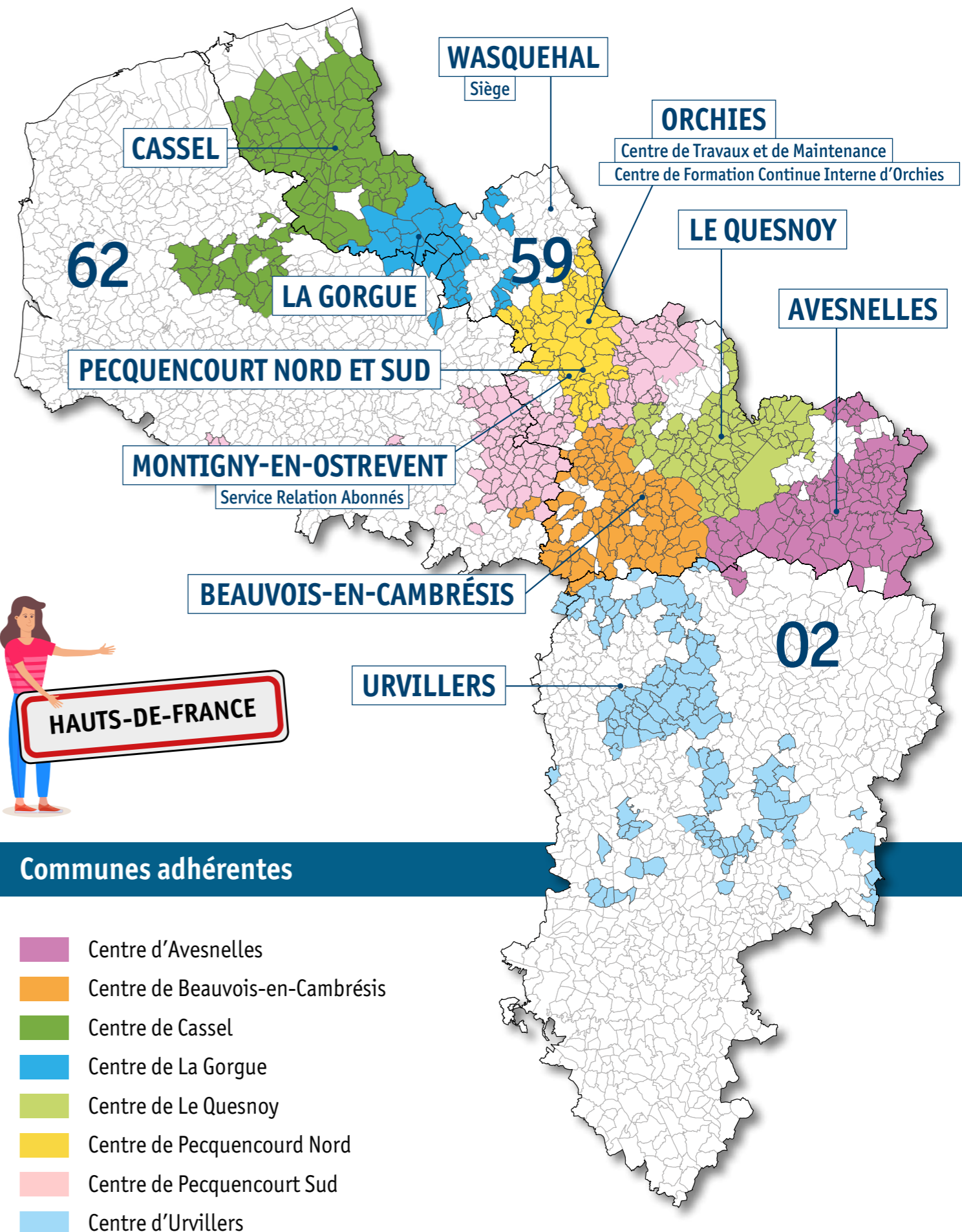
Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h

## URVILLERS

ZAC de l'Épinette - URVILLERS  
CS 60022 - Rue des Terres Noires  
02315 SAINT-QUENTIN CEDEX

Contact : 03.23.04.56.00

Du Lundi au Vendredi  
8h à 12h et de 13h30 à 17h







Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39